



INTERNATIONAL COLLEGE

CYCLE SECONDAIRE

GUIDE DE L'ÉLÈVE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

SOMMAIRE

HYMNE DU CEDRE	7
I. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT	8
A. INTRODUCTION GENERALE	8
B. LES CONTENUS	9
1. <i>Arabe</i>	9
2. <i>Enseignement artistique</i>	9
3. <i>Sciences de la Vie et de la Terre</i>	10
4. <i>Chimie</i>	10
5. <i>Anglais</i>	11
6. <i>Français</i>	11
7. <i>Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</i>	12
8. <i>Mathématiques</i>	13
9. <i>Musique</i>	13
10. <i>Philosophie</i>	14
11. <i>Éducation physique et sportive</i>	14
12. <i>Physique:</i>	15
13. <i>Sciences Sociales:</i>	16
14. <i>Programme du Service Social et Citoyen</i>	18
II. REGLEMENT GENERAL SUR LE PLAN ACADEMIQUE	19
A. DROITS ET RESPONSABILITES DES ELEVES	19
B. UTILISATION DES PHOTOS ET DES VIDEOS DES ELEVES DANS LES PUBLICATIONS DE L'IC	20
C. CONDUITE A L'ECOLE SECONDAIRE	20
1. <i>Règlement Disciplinaire</i>	20
2. <i>Note de vie scolaire:</i>	21
3. <i>Absences/Retards</i>	21
Absences	22
Retards	22
4. <i>Comportement en classe</i>	22
5. <i>Les pratiques frauduleuses:</i>	23
6. <i>Règlement de passation des examens et des tests</i>	24
7. <i>Conduite au Secondaire</i>	25
8. <i>Intimidation et harcèlement</i>	25
9. <i>La Tenue vestimentaire</i>	26
10. <i>La Probation Disciplinaire</i>	27
D. REGLEMENT SUR L'UTILISATION DU NOM DE L'IC DANS LES MEDIAS	28
E. LES PRIX	28
F. PASSAGE DE CLASSE / DIPLOME DE FIN D'ETUDES	29
<i>Programme du baccalauréat libanais</i>	30
1. classes: 5 th & 2 nd e	30
2. 6 th & 1 ^{ère}	31
3. Classes terminales	32
<i>Programme du baccalauréat français:</i>	33
1. classes: 2 nd e & 1 ^{ère}	33
2. Classes terminales - programme du baccalauréat français - terminales L, ES. & S	34
<i>CPP Program</i>	35
1. Les Conditions de promotion du niveau 10th Grade/CPP	35
2. Les Conditions de promotion du niveau 11th Grade/CPP	36
3. Les Conditions de promotion du niveau 12th Grade/CPP	37
<i>Baccalauréat international</i>	38
1. Première année	38
2. Deuxième année	39
G. PROBATION ACADEMIQUE	40
H. REDOUBLEMENT AU SECONDAIRE	40
I. COURS PARTICULIERS	40

J.	RENVOI.....	40
K.	CHARTRE D'UTILISATION DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TICE) A L'IC.	41
L.	CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)	42
M.	RÈGLEMENT POUR LES DEVOIRS	43
N.	CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	43
O.	PROGRAMME D'AIDE SPECIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ	44
P.	TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE/ NORMES DE SÉCURITÉ	44
Q.	HORAIRE	46
III.	REGLEMENT GÉNÉRAL	47
A.	FÊTES OCCASIONNELLES	47
B.	CADEAUX.....	47
C.	REGLES DE SECURITE	47
D.	CHANGEMENT D'ADRESSE	47
E.	ÉCOLAGE	47
IV.	VIE SCOLAIRE ET ORIENTATION AUX UNIVERSITES	48
A.	ORIENTATION AUX UNIVERSITES	48
B.	ACCOMPAGNEMENT PERSONALISE	48
C.	LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES :	48
D.	PROGRAMME DES ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES	48
E.	PROGRAMME DU SERVICE COMMUNAUTAIRE	49
F.	CAFETERIA.....	49
G.	CASIERS	49
H.	SERVICES DE SANTÉ	49
I.	AIDE FINANCIÈRE.....	50
V-	DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS, DES PARENTS ET DES SALARIÉS.....	51
	CODE D'HONNEUR DE L'ÉLÈVE	51
	CODE DE CONDUITE DES PARENTS	51
	CODE DE CONDUITE DES SALARIÉS	52

GUIDING STATEMENTS

Vision

The vision of International College (IC) is to empower learners of today to be global citizen leaders of tomorrow.

Mission

The mission of International College is to empower learners to take initiative, think critically, and serve as role models in a global society. The curriculum aims for excellence at all levels and embraces the education of the whole person. Graduates of IC will have developed self-confidence, problem-solving and decision-making abilities as well as self-discipline, social and environmental responsibility, and an awareness of and respect for the connected nature of our global community.

Objectives

The objective of International College is to provide a safe and secure environment where learners develop personal qualities and skills leading to international mindedness, intellectual curiosity, adaptability, effective communication, creative expression, compassion, community building, responsible citizenship, and an appreciation for cultural diversity.

IC aims to guide our learners to develop these abilities and attitudes:

Academically

Through developing individual potential and a commitment to life-long learning as a result of a balanced and rigorous program in three languages that strives for excellence in the Lebanese Baccalaureate, the French Baccalaureate, the International Baccalaureate, and the College Preparatory Program.

Technologically

Through an innovative learner-driven technology program that promotes STEAM (Sciences, Technology, Engineering, the Arts and Mathematics), media literacy, and responsible digital citizenship, and prepares learners for a competitive digital world.

Ethically

Through the promotion of the values of social responsibility, sustainability, integrity, community service and respect for both individual differences and the environment.

Socially

Through intra-and extra-curricular activities that develop civic and global awareness, leadership, team spirit, and a commitment to respect, empathy, justice, and social inclusion.

Aesthetically

Through a diverse arts program that promotes creativity and celebrates cultural diversity.

Physically

Through physical education and athletics programs that promote sportsmanship, teamwork, and healthy living.

Global Citizenship

IC's definition of Global Citizenship incorporates the principles of IC's Guiding Statements and the IB Learner Profile. Globally-minded people see themselves as connected to an intercultural global community and demonstrate the attitudes as well as the actions of an internationally-minded person.

A globally minded person:

Embraces diversity and demonstrates tolerance, respect, understanding, empathy and consideration towards those from different cultures, races, religions, physical and mental abilities, ideologies, and backgrounds;

Is willing to learn from different cultures and take action to facilitate cooperation at all levels;

Treats others equally and is willing to work cooperatively with peoples of diverse cultures, belief systems and ideologies;

Is broad-minded and considers, with fairness and sensitivity, all points of view;

Seeks to understand current events and issues and their impact upon societies worldwide.

June 2018

International College

Vision

La vision de l'International College (IC) est de permettre aux apprenants d'aujourd'hui de devenir des leaders et des citoyens du monde de demain.

Mission

La mission de l'International College est de permettre aux apprenants de prendre des initiatives, de réfléchir de manière critique et de servir de modèles dans une société mondiale. Le programme vise l'excellence à tous les niveaux et inclut l'éducation de toute la personne. Les diplômés de l'IC auront développé des capacités de confiance en soi, de résolution de problèmes et de prise de décision, ainsi que l'autodiscipline, la responsabilité sociale et environnementale, la conscience et le respect de la nature connectée de notre communauté mondiale.

Objectifs

L'objectif de l'International College est de garantir un environnement sûr et sécurisé où les apprenants développent des qualités personnelles et des compétences menant à l'esprit universel, la curiosité intellectuelle, l'adaptabilité, la communication efficace, l'expression créative, la compassion, la construction d'une communauté, la citoyenneté responsable et la diversité culturelle.

L'IC vise à aider nos apprenants à développer ces capacités et ces attitudes:

Académiquement

En développant les capacités de chacun et en incitant chacun à apprendre tout au long de la vie grâce à un programme équilibré et rigoureux en trois langues qui vise l'excellence au baccalauréat libanais, au baccalauréat français, au baccalauréat international et au programme préparatoire au collège (CPP).

Technologiquement

Grâce à un programme technologique novateur centré sur les apprenants qui a pour objectif de promouvoir l'approche STEAM (sciences, technologie, ingénierie, arts et mathématiques), l'éducation aux médias et la citoyenneté numérique responsable, et prépare les apprenants à un monde numérique compétitif.

Ethiquement

Par la promotion des valeurs de responsabilité sociale, de développement durable, d'intégrité, de service social et communautaire et de respect des différences individuelles et de l'environnement.

Socialement

Avec des programmes d'activités scolaires et périscolaires développant la conscience civique et universelle, le leadership, l'esprit d'équipe et un engagement envers le respect, l'empathie, la justice et l'inclusion sociale.

Esthétiquement

Grâce à un programme artistique diversifié qui favorise la créativité et célèbre la diversité culturelle.

Physiquement

Grâce à des programmes d'éducation physique et d'athlétisme qui valorisent l'esprit sportif, l'esprit d'équipe et un mode de vie sain.

Citoyenneté mondiale

La définition de l'IC de la citoyenneté mondiale intègre les principes des Missions de l'IC et le Profil de l'apprenant du Baccalauréat Internationale. Les personnes à l'esprit universel se sentent reliées à une communauté internationale interculturelle. Ces personnes agissent comme des individus à la conscience internationale.

Une personne dotée d'un esprit universel:

Embrasse la diversité et fait preuve de tolérance, de respect, de compréhension, d'empathie et de considération envers les personnes de différentes cultures, races, religions, capacités physiques et mentales, idéologies et origines;

Apprend volontiers de différentes cultures et agit pour faciliter la coopération à tous les niveaux;

Traite autrui avec équité et manifeste la volonté de travailler en coopération avec des peuples de cultures, de systèmes de croyances et d'idéologies divers;

Fait preuve d'ouverture d'esprit et prend en compte, avec justice et sensibilité, tous les points de vue;

Cherche à comprendre les événements et les problèmes actuels ainsi que leur impact sur les sociétés du monde entier.

Juin 2018

الانترناشونال كولدج

الرؤيا

تسعى مدرسة الانترناشونال كولدج (الأي سي) إلى تمكين متعلمي اليوم ليكونوا مواطنين قياديين في المجتمع العالمي مستقبلاً.

الرسالة

تطمح مدرسة الانترناشونال كولدج إلى تمكين متعلميها من الأخذ بزمام المبادرة والتّحليّ بتفكير نقديّ كي يصبحوا نماذج يُحتذى بها في مجتمع عالمي. يهدف منهج المدرسة إلى التّفوق على جميع الأصعدة ويشجّع على بناء الشّخصيّة المتكاملة للمتعلّمين. يكتسب خريجو المدرسة النّفة بأنفسهم ويطوّرون قدراتهم لحلّ المشاكل واتّخاذ القرارات، بالإضافة إلى الانضباط الذاتيّ والمسؤوليّة تجاه المجتمع والبيئة، كما يكتسبون الوعي لفهم طبيعة الترابط المتشعّب في مجتمعنا العالمي واحترامها.

الأهداف

توفّر مدرسة الانترناشونال كولدج لمتعلميها بيئة آمنة ينمّون فيها السّمات والمهارات الشّخصيّة التي تكسبهم فكراً دولياً والتي تعزّز الفضول الفكريّ، وقابليّة التكيف، والتّواصل الفعّال، والتّعبير الخلاق، والقدرة على التّعاطف مع الآخرين، وبناء المجتمع، والمواطنة المسؤولة، وتقدير التّنوع الحضاريّ. تهدف مدرسة الانترناشونال كولدج إلى إرشاد متعلميها نحو تطوير تلك القدرات والأساليب:

أكاديمياً

من خلال تحفيز القدرات الفرديّة والإلتزام بمفهوم التّعلّم المستمرّ وذلك نتيجة تبنيّ منهج متوازن ودقيق يدرّس باللّغات الثّلاث، ويسعى إلى التّفوق في البكالوريا اللّبنانية والبكالوريا الفرنسيّة والبكالوريا الدوليّة والمنهج التّحضيريّ للجامعة.

تكنولوجياً

من خلال برنامج تكنولوجياً تفاعليّ مبتكر، يشجّع العلوم والتّكنولوجيا والهندسة والفنون والرياضيّات والثّقافة الإعلاميّة، بالإضافة إلى تنمية المواطنة الرّقميّة المسؤولة، وتحضير الطّلاب لعالم رقميّ تنافسيّ.

أخلاقياً

من خلال تعزيز مبادئ المسؤوليّة الاجتماعيّة، والتنمية المستدامة، والاستقامة، وخدمة المجتمع، واحترام الفروقات الفرديّة والحفاظ على البيئة.

اجتماعياً

من خلال ممارسة أنشطة المناهج الدّراسيّة والأنشطة الخارجيّة التي تُنمّي الوعي الوطنيّ والعالميّ وتُعزّز روح القيادة وروح الفريق الواحد وتلتزم العدل، والاحترام والتّعاطف مع الآخر، وتحتّ على الاندماج بالمجتمع.

جماليّاً

من خلال برنامج متنوّع للفنون يُشجّع الإبداع ويحتفي بتنوّع الثّقافات.

جسدياً

من خلال برامج للتربية البدنية والرياضية تعزّز الروح الرياضيّة والعمل الجماعي وتسعى إلى نمط حياة صحيّ.

العالمية المواطنة

يتضمّن تعريف الإنترنتاشونال كولدج (الأي سي) للمواطنة العالمية، مبادئ المدرسة وإرشاداتها المتّبعة، بالإضافة إلى ملف تعريف المتعلّم في برنامج البكالوريا الدوليّة (أي بي). يرى المفكّرون ذوو التوجّه العالميّ أنفسهم متّصلين بمجتمع عالميّ متعدّد الثقافات ويظهرون مواقف وتصرفات أشخاص ذوي تفكير عالميّ.

إنّ المفكّر العالميّ:

يتقبّل التّنوع ويظهر التسامح والاحترام والتفاهم والتّعاطف تجاه الآخر ويقدر من ينتمي إلى ثقافة أو عرق أو دين مختلف ومن يتمتّع بقدرات بدنيّة وعقليّة مختلفة ومن يتحدّر من مذهب آخر أو بيئة أخرى؛ هو مفكّر مستعدّ للتعلّم من ثقافات مختلفة وحاضر لاتخاذ إجراءات لتسهيل التعاون على جميع المستويات؛

يعامل الآخرين بالتساوي ويرغب العمل والتعاون مع شعوب من ثقافات، أنظمة، معتقدات وأيديولوجيات مختلفة؛

هو مفكّر واسع الأفق ويتقبّل وجهات النّظر كلّها بإنصاف وموضوعيّة؛

يسعى لفهم الأحداث والقضايا الحاليّة، ويجهّد لفهم تأثيرها على المجتمعات في جميع أنحاء العالم.

حزيران ٢٠١٨

Hymne du Cèdre



Stop! For the hours are flying,
Short are the college days,
Join in a song together
To our Alma Mater's praise.
Sing of the love we bear her,
Sing of the days gone by
Sing of the dear days passing
Sing to a future high-Hurrah!

Pure as the snows of the mountains,
Deep as the purple sea,
Clear as the crystal fountain,
Cedar-strong our love shall be,
Come true sons of the College,
Come, for the time's not long.
Rest from your search for knowledge,
Join in a loyal song-Hurrah!

CHORUS

Sing to our Alma Mater,
Queen of the East is she
First in the heart's devotion,
All our praise to thee, IC

I. PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Les parents partagent avec l'établissement la tâche et la responsabilité de favoriser chez leurs enfants un développement sain et total.

A. Introduction générale

Le curriculum ou programme d'enseignement est une feuille de route qui définit et oriente l'enseignement et l'apprentissage vers des objectifs précis. Il comprend les savoirs que l'élève doit acquérir, les savoir-faire et compétences qu'il doit maîtriser.

Une fois appliqué dans son intégralité à tous les niveaux dans toutes les disciplines et généralisé à tous les programmes offerts par l'IC, il contribue à acheminer ces programmes vers des objectifs communs qui se caractérisent par la continuité et la cohérence.

Les programmes académiques proposés par l'International Collège sont les suivants:

- Le programme préparant à l'entrée à l'université : celui du Baccalauréat français, du Baccalauréat libanais et du Baccalauréat International.

L'IC se propose d'inscrire ces programmes dans un cadre d'enseignement commun où enseignement et apprentissage s'inspirent de la mission et des objectifs de l'établissement.

Le curriculum de l'IC est fondé sur une série de **concepts clés** inspirés du programme de l'école primaire (PYP), du baccalauréat international.

S'appuyant sur ces concepts, les éducateurs de l'IC ont formulé un ensemble de questions clés par **discipline**. Partant de celle-ci et pour chaque cycle d'études, les éducateurs ont adopté des questions clés, spécifiques à chaque niveau et à chaque cours enseigné.

Au niveau du Secondaire, se basant sur le cursus des quatre programmes offerts (programmes du Bac libanais, du Bac français, du Bac International et le programme Préparatoire), les éducateurs ont rédigé des **questions clés par cycle et par cours** pour chacune des disciplines enseignées.

Le Secondaire offre à ses élèves les quatre programmes suivants sur un cycle de trois ans:

1. Le programme du Baccalauréat libanais au terme duquel les élèves obtiennent le bac libanais dans l'une des séries de leur choix: Humanités, Sciences économiques et sociales, Sciences de la Vie et Sciences Générales.
2. Le programme du Baccalauréat français au terme duquel les élèves obtiennent le bac français dans l'une des séries de leur choix: Littéraire (L), Sciences Economiques et Sociales (SES), Scientifique (option Sciences de la Vie et de la Terre ou option Mathématiques.)
3. Le programme du Diplôme du Baccalauréat International dont le cursus s'étend sur deux ans, reconnu par plusieurs systèmes éducatifs à travers le monde.
4. Le Programme des classes Préparatoires à l'université conçu sur le modèle américain du High School Program.

Ce guide de l'élève se propose par ailleurs de donner une idée brève et générale des différents cours offerts par l'établissement.

B. Les contenus

1. Arabe

تدرس مادة الادب العربي من زاويتين:
الأولى هي تاريخ الادب من الجاهلية الى العصر الحديث، حيث لا بد من التمهيد للآثار الادبية ولأصحابها لوضع المتعلم في صلب الجو العام للآثار.
والزاوية الثانية هي تذوق الآثار الأدبية ونقدها في مختلف عناصرها المكونة لها، انطلاقا من الكفايات التي ينص عليها المنهاج، وتوفر الاحاطة بالآثر افقيا وعموديا.

اللغة العربية الخاصة

يتلقى تلميذ المدرسة الثانوية، في هذا البرنامج، دروسا عديدة في نصوص ادبية ونصوص تواصلية، استنادا الى انواعها الادبية، يسعى من خلالها الى التمكن من عدة مهارات وكفايات تتدرج ضمن اربعة ميادين هي: الاصغاء، والتعبير الشفوي، والقراءة، والتعبير الكتابي.

2. Enseignement artistique

Arts plastiques, et musique (inspiré du BO hors-série n° 2 du 30 août 2001, volume 7),

L'enseignement artistique se structure autour de composantes pratique, culturelle, technique et méthodologique, dont les caractéristiques et l'importance quantitative se différencient selon les domaines.

La première composante pratique, serait celle du faire. La seconde culturelle est celle de «savoirs savants». Néanmoins l'une et l'autre sont essentielles car elles spécifient l'enseignement artistique au lycée. La troisième composante, technique et méthodologique: celle des savoir-faire intervient pour aider à la pleine mise en œuvre des deux précédentes lorsque le besoin se fait sentir.

Ces trois composantes agissent constamment en interaction. Elles sont le plus souvent imbriquées lors de la mise en œuvre pédagogique et, si nous les dissociions dans la suite de l'exposé, c'est uniquement pour contribuer à les rendre plus claires.

Composante pratique: la nature de cette composante diffère selon que l'on considère, d'une part, les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, la musique, le théâtre et, d'autre part, l'histoire des arts. La composante pratique est caractéristique des enseignements du premier groupe.

Toujours artistique, cette composante contribue largement à leur donner une personnalité forte et particulière. Si elle occupe le plus souvent une place centrale et fondatrice, sa forme change d'un domaine à l'autre. Ainsi, elle peut être individuelle, comme fréquemment en arts plastiques; individuelles ou collectives en danse, musique, théâtre; presque toujours collective en cinéma et en audiovisuel où le travail en équipe est de règle. De même, l'importance relative des aspects techniques et créatifs varie considérablement selon les disciplines, les moments de la formation, la personnalité et le niveau des élèves, etc. En histoire des arts, la composante pratique se caractérise autrement. Individuelle ou collective, elle se veut plutôt scientifique et méthodologique. Mais elle peut aussi se faire concrète et productrice d'objets issus de la rencontre directe avec les œuvres (témoignages visuels divers tels que les relevés graphiques,

photographiques, vidéographiques, par exemple). Elle accède même à une forme originale de création avec les cédéroms que produisent de plus en plus souvent les élèves.

Composante culturelle: cette composante culturelle n'est pas moins importante. Elle se fonde essentiellement sur l'approche des œuvres et des mouvements; sur des écrits d'artistes, des textes théoriques et des documents techniques. Elle se veut, le plus souvent possible, vivante: directe et sensible dans un premier temps; réflexive et «savante» ensuite. Elle s'applique au patrimoine comme aux arts contemporains.

3. Sciences de la Vie et de la Terre

Finalités du programme

Conformément aux objectifs généraux de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre, le programme se propose à la fois de développer l'apprentissage des savoirs scientifiques fondamentaux et de former l'esprit du futur citoyen, qu'il poursuive ensuite ou non des études scientifiques.

En ce qui concerne le contenu scientifique, l'objectif est de s'en tenir aux connaissances les plus fondamentales. Les données de base doivent être solidement mises en place, formant ainsi le socle sur lequel se construiront des études supérieures scientifiques ou, simplement, la trame d'une culture scientifique de l'homme moderne. Le parti est donc systématiquement pris de privilégier le qualitatif sur le quantitatif: si de nombreuses têtes de chapitres structurent le programme dans chaque partie, les documents d'accompagnement insistent sur la modestie des approfondissements attendus. On peut construire une image contemporaine du savoir scientifique sans aller dans l'exhaustivité des nouveautés.

Les objectifs cognitifs définis étant clairement délimités, il devient possible de s'attacher à la démarche pédagogique. Le travail qualitatif passe, aussi souvent que possible, par la mise en œuvre d'une démarche réflexive, dans laquelle l'élève n'est pas un simple spectateur – ou consommateur – de sa formation, mais un véritable acteur. Il participe à la construction de son savoir en même temps qu'à la formation de son esprit en s'impliquant aussi bien dans l'énoncé de la question que dans la recherche de sa réponse. Dans la continuité des évolutions de la didactique de la discipline des dernières années, l'élève est ainsi mis dans une situation de recherche (fondement de la démarche «par problème») dont le but n'est pas de mimer la véritable recherche scientifique, ni de prétendre redémontrer, en quelques minutes, ce que plusieurs générations de chercheurs ont peiné à découvrir, mais simplement de faire comprendre ce qu'est cette démarche scientifique, faite de doute et d'imagination, d'habileté intellectuelle et manuelle, qui permet à la science de se construire par l'incessante confrontation des faits et des idées, confrontation qui, passe, le plus souvent, par une approche pratique: mise en œuvre de techniques appropriées d'observation, d'analyse, de description, de compte rendu; conception et réalisation de protocoles expérimentaux; analyse et critique des résultats. La science contemporaine fait souvent appel à des techniques hélas difficiles à mettre en œuvre au lycée, mais on cherchera toutes les occasions pour faire appel à une démarche concrète.

Les sciences de la vie et de la Terre doivent permettre l'exercice coordonné de l'intelligence de l'esprit et de l'intelligence de la main, donnant ainsi l'occasion aux élèves de mettre en valeur des qualités parfois délaissées dans d'autres domaines de l'enseignement.

4. Chimie

L'objectif du programme est d'amener le plus grand nombre d'élèves à prendre conscience de l'importance de la chimie dans les domaines scientifiques, culturels et économiques. Il s'agit de stimuler la curiosité des élèves pour la chimie en harmonie avec les autres disciplines.

En classe de terminale, l'entrée sur la notion d'équilibre se fera par la cinétique chimique (approche macroscopique: étude expérimentale de l'estérification et de l'hydrolyse d'un ester; approche microscopique: simulation élémentaire de la dynamique moléculaire).

La notion d'équilibre sera généralisée aux équilibres acido-basiques et aux équilibres d'oxydoréduction. Ces notions aideront à analyser le fonctionnement des piles, des accumulateurs et électrolyseurs. Les relations structure/propriétés seront approfondies; les pistes explorées concernent l'introduction de la stéréo-isométrie, l'étude de nouveaux groupes caractéristiques en chimie organique, celle de quelques mécanismes réactionnels et une ouverture sur les matériaux contemporains tant dans le monde de la chimie organique que celui de la chimie inorganique.

L'ensemble de l'enseignement dans les classes de première et terminale est conçu pour fournir au bachelier scientifique une représentation cohérente de la chimie en tant que science de la transformation. Cela suppose que l'élève assimile en fin de terminale, les grands principes gouvernant l'évolution des systèmes chimiques. L'enjeu est que l'élève intègre cette difficulté et cette richesse inhérentes à la chimie et parvienne à maîtriser une double approche: macroscopique (aspects énergétiques, cinétique etc.) et microscopique (relations structure/propriétés).

La transition du lycée aux études supérieures pourrait ensuite se faire harmonieusement en prenant bien en compte les acquis des nouveaux étudiants, en poursuivant la formation dans la cohérence des programmes de l'enseignement secondaire et en abordant l'étude des concepts dont l'introduction a été jugée trop délicate au lycée.

5. Anglais

English courses strive to help students to achieve fluency and a full acquisition of the English language, an ability to write in the different modes of discourse and an understanding of the genres of literature as well as an insight into the human condition that literature can provide. To accomplish language acquisition, English courses prepare students in speaking, listening reading, and writing skills that are evaluated internally and externally through teacher-made tests as well as, ultimately, college entrance exams such as SAT, TOEFL Lebanese government exams and International Baccalaureate exams. In order that students learn language and literary skills in the context of human experiences, needs, and values, courses are often organized thematically and a wide variety of materials is used including world literature that underscores the universality of the human condition. Essays, journals, oral presentations, Performance Based Learning, Assessment projects and class discussions are an integral part of every course. Whether in English as a main language of instruction or as a third language or at the higher level of the International Baccalaureate, IC English courses work towards empowering the students in English as a world language in literature and communications.

6. Français

L'enseignement du français participe aux finalités générales de l'éducation au lycée: l'acquisition de savoirs, la constitution d'une culture, la formation personnelle et la formation du citoyen. Ses finalités propres sont la maîtrise de la langue, la connaissance de la littérature et l'appropriation d'une culture. Ces trois finalités interdépendantes méritent une égale attention.

- L'enseignement du français, contribue à la constitution d'une culture par la lecture de textes de toutes sortes, principalement d'œuvres littéraires significatives. Il forme l'attention aux significations de ces œuvres, aux questionnements dont elles sont porteuses et aux débats d'idées qui caractérisent chaque époque, dont elles constituent

souvent la meilleure expression. Par-là, il permet aux lycéens de construire une perspective historique sur l'espace culturel auquel ils appartiennent ;

- L'enseignement favorise la formation personnelle de l'élève en donnant à chacun une meilleure maîtrise de la langue et en l'amenant à mieux structurer sa pensée et ses facultés de jugement et d'imagination. Il doit lui permettre, au terme de cette formation, de savoir organiser sa pensée et de présenter, par oral et par écrit, des exposés construits abordant les questions traitées selon plusieurs perspectives coordonnées ;
- Participe à la formation du citoyen, grâce à la connaissance de l'héritage culturel, à la réflexion sur les opinions et à la capacité d'argumenter.

Concernant la formation de la pensée, les perspectives d'étude, il convient de préciser que l'étude des textes contribue à structurer la réflexion sur l'histoire littéraire et culturelle, sur les genres et les registres, sur la signification et la singularité des textes ; sur l'argumentation et les effets de chaque discours sur ses destinataires.

Les textes

La formation d'une culture et la connaissance de la littérature demandent des lectures nombreuses et diversifiées. L'enseignement du français au lycée porte donc avant tout sur les textes, essentiellement littéraires. En effet, les œuvres littéraires, par leurs effets esthétiques et les idées qu'elles véhiculent, constituent à cet égard des objets d'une richesse particulière.

La lecture d'œuvres majeures du passé et d'œuvres contemporaines permet aux élèves, non seulement, de développer leur curiosité et de nourrir leur imagination, mais aussi, leur faire acquérir les éléments d'une culture commune.

La langue

La maîtrise de la langue est la condition première de l'accès aux textes et de la formation de la pensée.

Elle engage l'identité individuelle et collective. Aussi représente-t-elle une finalité essentielle et doit-elle être enrichie sans cesse pour répondre aux besoins des lycéens.

Une maîtrise parfaite du vocabulaire, de la syntaxe et des formes de discours est à la fois une spécificité de l'enseignement du français et la condition de réussite dans les autres disciplines. C'est pourquoi, les élèves doivent être capables d'user avec pertinence, tant à l'oral qu'à l'écrit, des principales formes de discours pour confronter, de manière cohérente et convaincante, plusieurs types de représentations, d'analyses ou d'idées.

À cette fin, on ne manquera pas d'associer à l'étude des textes et à l'expression écrite des temps d'étude de la langue, du point de vue morphologique, syntaxique, discursif et stylistique.

La formation d'une culture

La culture prend forme par les lectures et la mise en relation des textes entre eux. Mais elle exige aussi de les confronter à d'autres langages, dont le discours de l'image. Par ailleurs, cette culture se structure grâce à une mise en perspective historique et, à cet égard, la richesse des savoirs pour l'étude des textes et de la littérature impose de privilégier, au cours des années de seconde et de première, les mouvements et phénomènes qui constituent les grandes scissions de l'histoire littéraire et culturelle, et les genres majeurs. La mise en perspective historique se construira donc par l'approche des moments clés de l'histoire des lettres, de la pensée et de l'esthétique.

7. Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Les TIC donnent aux enseignants les moyens de mettre en œuvre une pédagogie plus diversifiée, d'assurer un suivi plus individualisé des élèves, qui peuvent, pendant les cours et

en autonomie, accéder à des postes informatiques en réseau et à un ensemble de **logiciels** et d'**applications**:

- Logiciels d'acquisition et de traitement de données expérimentales, de calculs et de construction de graphiques, de cartographie, de modélisation et de simulation qui les aident à mesurer, observer, formuler et éprouver des hypothèses, expérimenter virtuellement, raisonner et comprendre.
- Logiciels de traitement du texte, du son et de l'image qui facilitent l'analyse et permettent de générer de nouvelles formes, d'inventer, de créer.
- Logiciels documentaires, moteurs de recherche qui leur permettent de trouver les ressources documentaires disponibles au CDI et sur Internet.

Outils de communication comme la messagerie électronique, le chat, les forums et les listes de diffusion, voire la visioconférence, qui favorisent les échanges avec d'autres classes associées à un projet commun, des partenaires extérieurs: organismes de recherche et de création, entreprises, notamment pendant les périodes de stage et de formation en entreprise.

Les élèves ont la possibilité d'accéder à des données et des **ressources documentaires** nombreuses et diversifiées: banques de données scientifiques, économiques et sociales, services en ligne développés par les musées, fonds numérisés des bibliothèques, dictionnaires et encyclopédies électroniques, dossiers et archives de presse, documents audiovisuels.

8. Mathématiques

Les mathématiques sont une discipline exigeante. Les élèves que nous invitons à l'effort sont en droit de se s'interroger sur les raisons de cet effort «à fournir».

Les mathématiques sont un langage universel, mieux adapté que tout autre à certains aspects de notre univers, et seul capable de décrire le monde physique à des échelles de temps ou d'espace étrangères à notre vie quotidienne.

Science du nombre et de l'espace, elles permettent de formaliser, de modéliser, de prédire, mais encore d'énoncer leurs propres limites dans ces usages.

Les élèves peuvent y pratiquer la démarche critique qui exige, de chacun, des arguments probants et, ainsi apprécier les certitudes que ceux-ci fournissent. Ils peuvent encore expérimenter la capacité de modélisation des mathématiques, tout en comprenant que le modèle, le sondage, l'équation ne sont pas la réalité et doivent sans cesse y être confrontés.

Les mathématiques participent ainsi, modestement mais profondément, à la formation des jeunes citoyens, en les éloignant des extrêmes également nuisibles que sont : le rejet irrationnel de la connaissance scientifique et, une science sans conscience.

9. Musique

L'enseignement vise à apprendre aux élèves à apprécier, analyser et reconnaître l'importance de la musique, de sorte à développer chez eux la communication, l'imagination, la découverte, l'expérimentation musicale et, les inciter à articuler le cours de musique à d'autres disciplines.

Les élèves apprendront à:

- Composer,
- lire des notes,
- écouter, analyser et décrire, voire critiquer une œuvre musicale,
- établir la relation entre la musique et d'autres arts,
- évaluer la musique en relation avec l'histoire et la culture,
- reconnaître et réagir aux différents éléments musicaux.

10. Philosophie

L'enseignement de la philosophie au secondaire a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et lui offrir une culture philosophique initiale. Ces deux finalités sont substantiellement unies.

Une culture n'est proprement philosophique que dans la mesure où elle se trouve constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles. L'exercice du jugement n'a de valeur que pour autant qu'il s'applique à des contenus déterminés et qu'il est éclairé par les acquis de la culture.

La culture philosophique à acquérir repose elle-même sur la formation scolaire antérieure, dont l'enseignement de la philosophie mobilise de nombreux éléments : notamment la maîtrise de l'expression et de l'argumentation, la culture littéraire et artistique, les savoirs scientifiques et la connaissance de l'histoire.

Ouvert aux acquis des autres disciplines, cet enseignement vise, dans l'ensemble de ses démarches, à développer chez les élèves l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle. Il contribue ainsi à former des esprits autonomes, conscients de la complexité de la vie.

Dispensé durant une courte période, à la fin du cycle secondaire, et sanctionné par les épreuves d'un examen national, l'enseignement de la philosophie dans les classes terminales présente un caractère élémentaire qui exclut par principe une visée encyclopédique. Ainsi, il ne saurait être question d'examiner tous les problèmes philosophiques que l'on peut légitimement poser, ou qui se posent de quelque manière à chaque homme sur lui-même, sur le monde, sur la société, etc. Il ne peut pas non plus s'agir de parcourir toutes les étapes de l'histoire de la philosophie, ni de répertorier toutes les orientations doctrinales qui s'y sont élaborées. Il convient donc d'indiquer clairement à la fois les thèmes sur lesquels portent l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir pour maîtriser et exploiter ce qu'ils ont appris. Le programme délimite ainsi le champ d'étude commun aux élèves de chaque série.

Département de philosophie en anglais

Les cours d'anglais à l'IC aident les élèves à maîtriser parfaitement la langue anglaise, et leur octroient : la capacité d'écrire dans les différents modes de discours, une bonne compréhension et appréciation des genres littéraires, un aperçu de la condition humaine que peut leur fournir la littérature.

Les cours d'anglais préparent également les élèves à lire, écrire, écouter, parler, et observer les compétences qui sont évaluées en interne et en externe par le biais des enseignants qui mettent en place des tests et préparent aux examens d'entrée aux universités comme le SAT et le Baccalauréat officiel libanais, français et international.

Pour que les élèves apprennent la langue et les compétences littéraires dans le cadre d'expériences humaines, les besoins et les valeurs, des cours sont organisés thématiquement. De ce fait, et les élèves sont exposés à une grande variété de textes littéraires et de styles. Par ailleurs, les essais, les revues, les présentations orales, les projets, les tests écrits, les travaux de recherche et les discussions en classe sont une partie intégrante de tous les cours.

Que ce soit en l'anglais comme langue principale d'enseignement, ou comme troisième langue, ou au plus haut niveau du baccalauréat international, les cours d'anglais à l'IC habilitent les élèves à l'anglais comme langue internationale dans la littérature et la communication.

11. Éducation physique et sportive

L'ensemble de ces programmes est structuré par un raisonnement qui introduit une cohérence allant des finalités et objectifs de la discipline aux contenus des programmes.

Quatre types de connaissances en constituent les éléments essentiels: informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux. L'intégration de ces connaissances dans l'action permet à l'élève de faire face à des situations ou des ensembles de situations proposés par l'enseignant d'éducation physique et sportive. Ces situations sont ainsi le lieu de sollicitation et de construction de compétences.

Huit compétences finalisent l'enseignement et se déclinent selon deux composantes:

- **la composante culturelle:** «réaliser une performance mesurée à une échéance donnée», «adapter ses déplacements aux différents types d'environnements», «concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique», «conduire un affrontement individuel et/ou collectif».
 - **la composante méthodologique:** «s'engager lucidement dans la pratique de l'activité», «se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement», «mesurer et apprécier les effets de l'activité», «être confronté à l'application et à la construction des règles de vie et de fonctionnement collectif».
- Ces compétences sont ensuite spécifiées dans les activités physiques, sportives et artistiques de deux ensembles qui constituent l'offre couramment proposée par l'établissement :
- **l'ensemble commun:** volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, badminton, tennis de table, courses, sauts, lancers, natation, gymnastique acrobatique, course d'orientation, course en durée;
 - **l'ensemble complémentaire:** techniques de relaxation, musculation, tir à l'arc, etc.

De la classe de seconde au cycle terminal, les programmes établissent une progression dans l'acquisition des connaissances.

En seconde, celles-ci constituent des prérequis nécessaires pour assurer une homogénéité de la formation des lycéennes et lycéens issus d'une diversité de collèges, avant de s'engager dans le cycle terminal. Pour celui-ci, deux niveaux d'acquisitions sont proposés:

- un **niveau minimal** exigible: il définit le socle commun de connaissances des classes du cycle terminal, et correspond aux acquisitions minimales d'un lycéen physiquement éduqué. Il doit être atteint à l'issue des deux années du cycle terminal;
- un **niveau maximal:** les enseignants permettront aux élèves de viser ce niveau 2 et auront toute la latitude d'en déterminer les moyens et les étapes.

Du point de vue de l'enseignement, les situations proposées en seconde et dans les deux niveaux du cycle terminal se différencient par un affinement des sensations personnelles de l'élève, par un renforcement des acquis (tensions musculaires, relâchement, repères externes et internes, informations, etc.) mais aussi par l'acquisition et le développement de son autonomie.

12. Physique:

Le programme proposé constitue pour l'élève une consolidation de sa culture scientifique générale en même temps qu'un tremplin vers des études scientifiques pour ceux qui le souhaitent.

La formation en collège aura familiarisé les élèves avec les phénomènes de base les plus importants de leur environnement quotidien tout en leur apportant, autant que possible, les rudiments d'une attitude scientifique critique et rigoureuse.

Le programme de seconde offre la dernière occasion pour inciter les élèves à embrasser une voie scientifique. Il utilise, dans **un domaine attractif pour** les élèves, des situations simples qui permettent de montrer, d'une part l'importance de l'aller-retour entre expérience et théorie, d'autre part le rôle fondamental des lois physiques.

Le programme est bâti autour de la loi fondamentale de conservation de l'énergie, assez facilement accessible dans des domaines d'investigation très divers, toujours ancrés dans l'environnement de l'élève. Tout en développant l'expérience et le rôle de celle-ci dans la mise en place des concepts du programme, il laisse une part plus importante au formalisme.

Le choix des contenus s'appuie également sur d'autres critères:

- faire en sorte que l'élève de terminale rencontre au cours de sa scolarité des concepts et des lois utilisables ultérieurement : loi de conservation de la charge, loi de conservation de l'énergie, lois d'évolution, interactions, champs, phénomènes de propagation;
- aborder l'étude d'un certain nombre de situations où les relations font intervenir des grandeurs et leurs variations (dérivées par rapport au temps). En amont du formalisme, des idées sont à mettre en place, (par exemple, la force) ne régit pas la valeur de la vitesse mais sa variation dans le temps;
- insister à nouveau sur l'universalité d'une loi, applicable aussi bien dans des espaces très grands que très petits par rapport à l'échelle humaine;
- montrer les limites de validité d'un modèle;
- illustrer l'évolution des idées en physique à propos d'un domaine déjà abordé dans les classes antérieures, la lumière;
- choisir des sujets en relation directe avec l'environnement technique et naturel;
- étudier des sujets permettant une expérimentation riche et facile à mettre en œuvre.

13. Sciences Sociales:

Histoire et Géographie

Le programme d'histoire-géographie et d'éducation civique concerne les quatre programmes proposés par le Secondaire : Bac français, Bac libanais, IB et CPP.

Il consiste en une introduction approfondie en histoire, géographie, civisme, économie et sociologie. A cet effet, le programme ne se limite pas à l'acquisition de connaissances, mais vise à développer l'esprit critique, le sens du débat permettant aux élèves d'appréhender le présent à la lumière du passé.

L'apprentissage se fait à partir de documents source où les élèves prennent conscience des interprétations historiques divergentes, devenant des acteurs de leur propre apprentissage, qui s'opère à travers la recherche analytique.

Le programme propose une approche transdisciplinaire ; il transcende le manuel et les initie à réfléchir aux questions socio-économiques contemporaines.

Les supports didactiques sont variés : films, documentaires, articles de journaux... L'objectif étant de permettre à l'élève d'apprendre à émettre une opinion objective.

Le but ultime est de faire prendre conscience de la nécessité des valeurs telles que la tolérance, le respect de l'autre, de ses idées, de ses croyances et d'accepter les divergences d'opinions.

Notre objectif est de former de jeunes citoyens responsables et conscients qui peuvent contribuer au progrès de leur communauté et du monde en général.

Sciences économiques et sociales

Présentation: finalités et objectifs

Les sciences économiques et sociales, dans toutes les classes où elles sont enseignées, doivent conduire à la connaissance et à l'intelligence des économies et des sociétés contemporaines, et concourir, ainsi, à la formation du citoyen apte à saisir les enjeux des choix économiques et sociaux.

Afin de préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures, l'enseignement s'attachera à assurer l'acquisition d'une culture générale fondée sur la maîtrise de connaissances, d'outils et

de méthodes d'analyse permettant un traitement rigoureux des questions économiques et sociales.

Pour cela, il faut:

- amener les élèves à développer des raisonnements précis dans l'étude des faits économiques et sociaux;
- leur faire acquérir des éléments de connaissances scientifiques, des concepts, des méthodes, propres aux disciplines de référence du champ des sciences économiques et sociales;
- les amener à combiner les problématiques et les outils d'analyse de différentes disciplines (économie, sociologie, science politique, droit) et les différentes approches théoriques;
- les former à la réflexion critique à l'égard du sens commun, des sources et des méthodes d'analyse;
- s'appuyer sur les représentations des élèves pour les transformer et les enrichir.

Ces objectifs déterminent les méthodes de travail qui supposent:

- la collecte, le traitement et l'analyse de l'information économique et sociale;
- l'utilisation du travail sur documents (écrit, audiovisuel, informatique), contribuant ainsi à l'apprentissage de l'autonomie;
- la production de synthèses, de commentaires et d'argumentations, à l'écrit comme à l'oral.
- Ces méthodes actives peuvent être conduites en travail individuel et en petits groupes. Une utilisation régulière des technologies de l'information et de la communication pourra dynamiser la recherche d'information et l'autonomie des apprentissages, faciliter le travail coopératif et améliorer les productions individuelles.

Education civique, juridique et sociale

L'éducation civique, juridique et sociale doit être abordée comme un apprentissage, c'est à dire l'acquisition de savoirs et de pratiques. Grâce à ce processus on verra s'épanouir, à terme, un citoyen adulte, libre, autonome, exerçant sa raison critique au sein d'une cité à laquelle il participe activement. Ainsi se constituera une véritable morale civique; laquelle contient d'abord une dimension civile fondée sur le respect de l'autre favorisant le "savoir-vivre ensemble" indispensable à toute vie sociale, mais laquelle suppose aussi une nécessaire dimension citoyenne, faite d'intérêt, pour les questions collectives et, de dévouement, pour la chose publique.

L'école n'est pas et ne peut pas prétendre être le seul lieu d'un tel apprentissage: mais doit y prendre, à côté d'autres, toute sa place. L'ECJS ne doit ni prétendre se substituer, ni accepter d'être considérée comme substituable à la formation qui résulte de pratiques citoyennes, à l'école et hors de l'école. Elle s'ouvre largement à la découverte et à l'étude de ces pratiques.

L'éducation civique, juridique et sociale n'est donc pas, parmi d'autres enseignements, une discipline nouvelle. A quelques exceptions près, l'ECJS n'a pas à ajouter de savoirs aux connaissances acquises dans les principales disciplines enseignées au lycée. Elle peut, de surcroît, se fonder sur les acquis du collège en matière d'éducation civique, dont les programmes, désormais complets, préparent à cette nouvelle approche en combinant de solides bases en matière institutionnelle à l'initiation à des réflexions personnelles. Il s'agit donc d'organiser le croisement et le dialogue de ces savoirs autour du concept intégrateur de citoyenneté.

Le seul savoir nouveau auquel il faut initier les élèves, grâce à l'ECJS, concerne le droit, trop ignoré de l'enseignement scolaire. Il s'agira donc de faire découvrir le sens du droit, en tant que garant des libertés, et non d'enseigner le droit dans ses techniques.

Mobilisant un ensemble de connaissances disponibles, l'ECJS doit satisfaire la demande exprimée par les lycéens d'accéder aux savoirs, de pouvoir s'exprimer et débattre sur des questions de société. Et à cet égard, le débat argumenté apparaît donc comme le support pédagogique naturel de ce projet, même s'il ne faut pas s'interdire de recourir à des modalités pédagogiques complémentaires, dans la mesure où il permet la mobilisation, et donc l'appropriation de connaissances tirées des différents domaines disciplinaires: histoire, philosophie, littérature, biologie, géographie, sciences économiques et sociales, physique, éducation physique... notamment, mais non exclusivement. Cet exercice encore trop peu présent devra au-delà de sa technique, mettre en évidence toute la différence entre arguments et préjugés : le fondement rationnel des arguments devant faire ressortir la fragilité des préjugés. Il doit donc reposer sur des fondements scientifiquement construits, et ne jamais être improvisé mais soigneusement préparé. Cela implique que le débat argumenté repose sur des dossiers élaborés au préalable par les élèves conseillés par leurs professeurs, impliquant recherche, rédaction, exposés ou prises de parole contradictoires de la part d'élèves mis en situation de responsabilité et, ensuite, rédaction de comptes rendus ou de relevés de conclusions.

14. Programme du Service Social et Citoyen

Le programme de service communautaire a été conçu non seulement pour stimuler un esprit de responsabilité, de créativité, de citoyenneté et de conscience sociale chez les élèves mais, de leur donner, l'occasion de connaître différents établissements et organisations non gouvernementales fonctionnant au Liban et expérimenter le bénévolat.

Les thèmes du programme incluent l'environnement, les personnes handicapées, les personnes défavorisées (enfants de rue, orphelins, juvéniles délinquants, réfugiés), les bibliothèques et l'éducation, la santé, et les campagnes de soutien.

Pour être promus, les élèves de 5th/2^{nde} devront compléter 30 heures, et ceux de 6th/1^{ère}, 25 heures avant la fin du mois de mai. Les élèves des classes terminales devront offrir 15 heures de service communautaire et les achever avant la fin de la première semaine du mois de mai pour recevoir leurs diplômes. La note de service communautaire apparaît sur le carnet de notes. Les élèves devront présenter un rapport qui inclut un résumé des activités accomplies ainsi que leur réflexion personnelle sur leur expérience au sein de ce programme. Les élèves sont encouragés à concevoir leurs propres projets et à participer au-delà des heures de service requises.

II. REGLEMENT GENERAL SUR LE PLAN ACADEMIQUE

A. DROITS ET RESPONSABILITES DES ELEVES

➤ Les droits des élèves

- * Vous avez le droit d'apprendre dans un environnement sûr et sain sans discrimination de race, de genre, de nationalité ou de différences personnelles.
- * Vous avez le droit de participer à une variété de programmes et d'activités qui visent à former la personnalité, au niveau scolaire, moral, social, esthétique et physique.
- * Vous avez le droit de recevoir l'instruction et les renseignements dans la dignité, l'impartialité et le respect.
- * Vous avez le droit de vivre dans un environnement scolaire motivant qui vous stimule avec des méthodologies et des activités très variées.
- * Vous avez le droit d'être écouté quand vous avez une question ou, si vous vous trouvez dans l'embarras, recevoir la réponse ou le conseil appropriés, en vous souvenant toujours que d'autres élèves peuvent se trouver dans votre cas, et que plusieurs considérations peuvent affecter la situation.
- * Vous avez le droit d'obtenir une évaluation de votre travail et recevoir les commentaires appropriés.
- * Vous avez le droit de vous reposer, jouer ou causer avec vos camarades de classe pendant les récréations.
- * Vous avez le droit de bien connaître les règles, les règlements, les exigences et les attentes de l'école.
- * Vous avez le droit de choisir un représentant de classe ou d'être un candidat au poste de délégué de classe.
- * Vous avez le droit d'exprimer votre avis en respectant ceux des autres.

➤ Les responsabilités des élèves

- * Vous avez la responsabilité d'assurer aux autres élèves une ambiance d'apprentissage calme, productive et saine.
- * Vous avez la responsabilité d'avoir des rapports avec tous les membres de la communauté de l'école sans manifester des signes de discrimination raciale, de genre, de nationalité ou au niveau des différences personnelles.
- * Vous avez la responsabilité de permettre aux autres élèves de recevoir l'instruction et les savoirs dans la dignité, l'impartialité et le respect.
- * Vous avez la responsabilité de bien connaître les règles, les règlements, les exigences et les attentes de l'école.
- * Vous avez la responsabilité d'exprimer votre avis tout en respectant ceux des autres: aussi bien verbalement, durant les discussions en classe que par écrit, dans les différentes publications de l'école.
- * Vous avez la responsabilité de vous soumettre aux décisions prises par l'école.
- * Chaque élève se doit d'adhérer aux attentes d'honnêteté et d'intégrité prônées dans le collège dans l'accomplissement de toutes ses tâches. L'adhésion aux attentes renforce le niveau exigé par l'école et rassure les élèves qui ont conscience que leur travail est évalué équitablement les uns par rapport aux autres.
- * Vous avez la responsabilité de veiller au maintien de la propreté de votre campus et de contribuer aux efforts visant à appliquer la politique de l'IC pour l'environnement.

Les élèves sont encouragés à écrire au directeur au sujet de tout problème qui a trait à leur vie scolaire.

B. UTILISATION DES PHOTOS ET DES VIDEOS DES ELEVES DANS LES PUBLICATIONS DE L'IC

(French translation is underway)

International College has a proud history (dating back to 1891) of providing its students with the best education and overall experience possible. Each year the school is happy to highlight this success on a variety of platforms for both the school community as well as the general public. Through the Communications Office, news, videos and images of activities and events across both campuses will be highlighted regularly. Such activities may include, but not be limited to, athletic competitions, team photos, music and drama productions, sustainability initiatives, classroom activities, group and individual projects, and recognition of students for their exceptional talents, achievements, and awards. Images of school students may be used in school print and electronic publications (such as newsletters, yearbooks and brochures). Additionally, images may feature on the school website and on any of IC's official social media platforms or the relevant Director's school Instagram account. Wherever possible, students will be photographed with their peers in a group, rather than individually. Official accounts are:

- Facebook: @InternationalCollegeLB
- Instagram: @internationalcollegelb
- Twitter: @IC_Lebanon
- YouTube: ICLebanon
- LinkedIn: International College

Unless otherwise stated in writing and submitted to the school Director each school year, parents and/or legal guardians authorize IC to use digital images of students for the above purposes. International College will avoid the use of personal information which, in the school's determination, represents a privacy or security issue.

(French translation is underway)

C. CONDUITE A L'ECOLE SECONDAIRE

1. Règlement Disciplinaire

Notre politique disciplinaire agit dans le sens de l'épanouissement idéal de l'élève dans le respect d'autrui. Elle le mène à la réussite personnelle, l'engage à respecter les autres et à remplir ses devoirs à l'égard de l'établissement.

La discipline est une notion positive qui s'opère dans un contexte où l'élève réalise graduellement ses objectifs en tenant compte aussi bien des convictions d'autrui que de ses besoins. La discipline amène ainsi l'élève à développer ses qualités morales et académiques, et à harmoniser son rapport avec les autres.

Le dessein du Collège International a été depuis toujours de promouvoir l'épanouissement de l'élève à travers un comportement responsable envers autrui.

La discipline implique aussi le respect des biens communs tels que le matériel, les locaux et le mobilier scolaire. L'élève se doit aussi de préserver la propreté du site et d'y maintenir l'ordre. L'on peut espérer qu'avec un tel concept de la discipline comme guide, l'élève accomplira un progrès substantiel vers une plus grande maturité et un esprit de responsabilité éliminant ainsi graduellement ses tendances égoïstes.

La participation régulière de l'élève à la vie scolaire est essentielle. Elle lui permet d'atteindre efficacement ses objectifs pédagogiques et de tendre à l'excellence.

Tout élève dont le comportement et l'effort au travail se caractériseraient par un manque d'auto-discipline devra s'engager devant la direction à changer d'attitude.

2. Note de vie scolaire:

La note semestrielle de vie scolaire reflète le comportement général de l'élève (assiduité, discipline).

Le professeur principal se renseigne auprès de ses collègues de la même classe sur le comportement de l'élève, recueille leurs observations et fait l'inventaire des notes sur le bulletin de l'élève, lequel est pris en considération dans toutes les lettres de recommandation envoyées aux universités.

La communauté éducative de l'IC encourage l'élève dans le sens de la responsabilité et de l'autodiscipline afin que sa personnalité s'épanouisse et aille dans le sens de la mission et de la vision prônées par l'IC; c'est-à-dire former des citoyens du monde qui serviront de modèles dans leur société. Ceci contribuera à aider l'élève à se rapprocher dans: *le projet éducatif de l'IC, le guide de l'élève ainsi que les conseils prodigués durant les heures de vie de classe, les activités sportives et celles du service communautaire et de citoyenneté.*

Cette approche crée une ambiance positive d'apprentissage dans les salles de classe où tous les membres de la communauté de l'IC coopèrent afin d'entretenir un milieu sûr, agréable où règne le respect et où toutes les personnes sont acceptées et encouragées à faire de leur mieux pour progresser aussi bien sur le plan académique que social et ceci dans le but de devenir des citoyens modèles.

La note de vie de classe est chiffrée et apparaît sur le bulletin scolaire. En conséquence, celle-ci affecte positivement ou négativement la moyenne générale de l'élève. Dans le cas où la note de vie de classe ne répond pas aux attentes fixées par le collège, l'élève s'exposerait à la probation disciplinaire.

Cette note se décline comme suit:

Assiduité

- Présence
- Absence
- Retard
- Sécher les cours

Discipline

- Avertissements
- Probation disciplinaire

La note de vie de classe est calculée comme suit:

- Toute absence non justifiée: -5
- Tout retard non justifié: -5
- Sécher les cours: -20 (si l'élève récidive, renvoi d'un jour)
- Chaque avertissement disciplinaire: -10 (des avertissements répétés concernant même des sujets mineurs affecteraient négativement l'avenir de l'élève au collège).
- Probation disciplinaire: -40

N.B Les mesures ci-dessus s'appliquent aux activités organisées par le département du service social et citoyen.

3. Absences/Retards

L'International College garantit à ses élèves une éducation de très haut niveau. Il incombe d'abord à l'élève de profiter des opportunités qui lui sont offertes et aux parents ou tuteurs de veiller à l'assiduité de leurs enfants. L'enseignement offert en salle de classe est une composante fondamentale dans l'éducation de l'élève et ne peut en aucun cas être remplacé par des cours particuliers. Toute absence ou retard se traduit par des conséquences toujours négatives sur la performance de l'élève qui devra s'efforcer, par conséquent, de réduire, au maximum ces retards et absences.

Absences

1. Les élèves doivent être obligatoirement présents durant toute l'année scolaire. En cas d'absence, ils doivent se présenter auprès du surveillant d'étage munis d'une excuse écrite et signée par les parents dès leur retour à l'école.
2. Une absence non justifiée et sans rapport médical à une épreuve d'évaluation annoncée, sera sanctionnée par 40/100 et l'élève n'est pas autorisé à passer une épreuve de rattrapage. En cas de récurrence, seul le rapport médical émanant du médecin de l'école ou de la salle d'urgence d'un hôpital est accepté.
3. **Les rendez-vous médicaux (généraliste, dentiste...) doivent être pris en dehors des heures scolaires. Les élèves ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'établissement en cours de journée.**
4. Il appartient à l'élève de veiller à récupérer les cours et s'informer de ce qui a été fait durant son absence
5. En cas d'absence répétée à la veille d'un examen sans excuse valable, l'élève n'aura pas le droit de passer celui-ci et sa moyenne dans cette matière sera par conséquent affectée.
6. Sécher l'école est une infraction disciplinaire majeure. L'élève, dans ce cas, devra comparaître devant le conseil de discipline.
7. Une présence régulière est requise pour le passage en classe supérieure ou l'obtention du diplôme en fin des études. Toute absence excédant quinze journées remettra en question son passage en classe supérieure ou l'obtention du diplôme.

Retards

1. Les classes commencent à 7h40 précises. Il appartient à l'élève de consulter son emploi du temps. Les élèves sont sensés assister à tous les cours sans exception. En manquer est passible de sanctions. Tout élève arrivant après 8h30 sans excuse écrite de la part de ses parents justifiant ses retards sera renvoyé à la maison. En cas de renvoi, il appartient à l'élève de veiller à récupérer les cours et les travaux réalisés durant son absence.
2. En cas de retard ou d'absence d'un élève, le professeur, quelque soit le moment de la journée, doit le notifier au surveillant après avoir fait l'appel. Si un élève arrive en retard durant la journée sans excuse valable, 5 points seront retranchés de sa note de vie scolaire.
3. Un retard qui se répète peut compromettre le passage d'une année à une autre et l'obtention du diplôme.

4. Comportement en classe

La classe est un cadre de vie unique où élèves et enseignants œuvrent de pair pour promouvoir l'apprentissage et où chaque élève dispose du droit d'apprendre dans le respect et dans le calme.

Dans ce cadre de vie doit régner le respect d'autrui et de ses convictions, la tolérance et la compassion. L'élève y apprend ainsi à raisonner clairement et à accepter les différences, sources d'enrichissement personnel. Ainsi, tout en préservant son identité, il développe une compréhension profonde de la communauté dans laquelle il évolue.

C'est un privilège pour l'élève d'être en classe et par conséquent, son comportement ne doit pas être un obstacle à l'enseignement du professeur ou à la participation de ses camarades aux diverses activités d'apprentissage.

L'élève doit donc en toutes circonstances respecter le code de vie de classe, établi par ses professeurs, et se soumettre aux règles, mises en place par ses enseignants, dans l'objectif de garantir l'ordre et un climat de travail propice à l'apprentissage.

Les règlements ci-dessous sont les fondements d'une bonne conduite en classe:

1. Le cours débute avec l'entrée du professeur en classe. Les élèves doivent être prêts à commencer le travail.
2. Il est strictement interdit de se déplacer en classe sans autorisation du professeur.
3. Nul ne peut prendre la parole sans autorisation.
4. C'est le professeur qui signifie la fin d'une période (la sonnerie n'est qu'un simple rappel).
5. Après une évaluation (examen ou contrôle), les élèves doivent rester calmement à leur place et ne sortir que si le professeur leur en donne la permission.
6. Les élèves doivent être en possession de tous leurs livres et matériel scolaire au début de chaque cours.
7. Il est interdit et irrespectueux de boire, de manger et de mâcher un chewing gum durant les heures de cours.
8. L'utilisation des portables est interdite. Ne sont autorisés que les instruments électroniques exigés par les enseignants.

5. Les pratiques frauduleuses:

a) Le plagiat est une faute grave. L'établissement considère que c'est une infraction, l'équivalent d'un vol.

Qu'est-ce que plagier?

Plagier c'est disposer, des idées d'autrui, les utiliser sans le citer. Si le contenu de votre projet de recherche ne provient pas de votre propre réflexion, d'un savoir commun ou de vos expériences, vous avez plagié.

Lorsque vous relevez une phrase, que vous paraphrasez un texte ou que vous résumez les idées d'un auteur, il est de votre devoir de citer le document source que vous avez utilisé.

L'établissement considère qu'un élève est coupable de plagiat lorsque son projet de recherche ou son exposé n'est pas, entièrement ou en partie, le fruit d'un travail personnel.

Tout plagiat ou tentative de plagiat lors d'une épreuve d'évaluation entraîne automatiquement, pour l'élève reconnu coupable, la note zéro. L'élève peut aussi être passible de mesures disciplinaires sévères: suspension ou expulsion du Collège. (La probation disciplinaire découlant de facto).

b) La collusion est définie comme la complicité de deux élèves pour commettre des abus tels que permettre à un candidat de copier son propre travail, ou de le soumettre à l'évaluation du professeur comme étant le sien.

NB: Les professeurs et les documentalistes mettent à votre disposition un guide qui vous permet de dresser une liste bibliographique complète des documents et références que vous aurez utilisés.

c) La duplication d'un travail consiste à présenter deux fois le même devoir ou des éléments d'un travail à différentes évaluations.

d) Tout autre comportement qui assure un avantage malhonnête d'un élève ou qui affecte les résultats d'un autre élève n'est pas toléré et sera sévèrement sanctionné.

e) Citoyenneté numérique responsable : La vie privée doit être respectée à tout prix. Filmer, enregistrer, l'accès non autorisé à des sources d'information appartenant à un auteur sur le web ou un membre de l'IC, ou relevant du collège et leur diffusion au grand public est une faute grave dans la mesure où elle porte atteinte non seulement à la personne mais à toute l'institution (cf le contrat de citoyenneté numérique responsable).

6. Règlement de passation des examens et des tests

Les élèves du Secondaire qui se présentent à un examen sont tenus de respecter les règles suivantes:

1. Les élèves entrent en salle d'examen de manière ordonnée et silencieuse.
2. Les élèves s'assoient aux places qui leur sont assignées 5 minutes avant le début de l'épreuve. Ils doivent respecter les directives des surveillants / professeurs.
3. Les élèves inscrivent leur nom et leur classe sur chaque feuillet de leur copie d'examen ainsi que sur les feuilles de brouillon et le feuillet des réponses.
4. Si un élève se présente en retard à l'examen, il ne bénéficie d'aucun temps supplémentaire à moins d'une autorisation de la part de la Direction.
5. Lorsque l'élève termine son examen et qu'il remet sa copie au surveillant, il demeure assis à sa place et ne quitte la salle d'examen qu'avec l'autorisation du surveillant.
6. Il est interdit d'emprunter du matériel scolaire ou de communiquer durant l'épreuve.
7. Les professeurs/ surveillants ne sont pas autorisés à répondre aux questions.
8. Les élèves ne sont autorisés à quitter les lieux que s'ils y sont invités par le surveillant ou en cas d'urgence.
9. L'élève est tenu d'obéir à tout moment aux directives du surveillant/ professeur; ce dernier est autorisé à renvoyer un élève dont le comportement trouble le bon déroulement de l'épreuve.
10. Tout élève qui triche (possède ou reçoit des documents non autorisés, communique et reçoit des informations), commet une faute grave qui fera l'objet de sévères mesures disciplinaires.

En cas de fraude en flagrant délit, l'élève échoue automatiquement à son examen et n'est pas autorisé à passer un examen de rattrapage. Il sera immédiatement placé en probation disciplinaire. Il devra comparaître devant le conseil de discipline qui appliquera la sanction qu'il juge appropriée, pouvant aller de la suspension temporaire à l'expulsion éventuelle de l'établissement. Tricher à l'examen trimestriel, semestriel, entraîne, de facto, l'échec dans la matière concernée et peut entraîner l'exclusion de l'élève. Dans le cas d'un élève de terminale, celui-ci sera privé de la cérémonie de promotion et de tous les autres avantages qui lui sont offerts.

11. Les élèves apportent avec eux tout le matériel requis pour l'examen. Ils doivent déposer leurs effets personnels à l'endroit désigné par le surveillant.
12. Avant de quitter, l'élève doit s'assurer qu'il a remis toutes les feuilles d'examen au surveillant/ professeur. Une fois sorti de la salle, il n'est plus autorisé à le faire.
13. L'utilisation des portables et des appareils iPod est strictement interdite durant les examens.

7. Conduite au Secondaire

L'IC se donne pour objectif de développer chez ses élèves des qualités d'autodiscipline et de confiance en soi. L'élève doit donc être honnête, poli, courtois, attentif et respectueux envers les autres.

1. L'établissement est une communauté dont tous les membres sont chargés de prendre soin de ses biens. Tous les élèves de la classe sont responsables des dommages produits dans leur classe ; ils assumeront tous les frais de réparations ainsi que la sanction réservée au vandalisme.
2. L'école table sur l'honnêteté de ses élèves. Aussi tout comportement malhonnête (vol, recels d'objets, sera sévèrement puni pouvant entraîner l'exclusion).
3. Dans le souci de garantir un environnement éducatif sain pour tous (élèves, professeurs, membres de l'Administration) les téléphones portables doivent être ramassés au début de chaque journée de classe et ne peuvent être utilisés que durant les récréations. Ils seront rendus par le professeur à la fin de la journée. Toute infraction à ce contrat entraînera la confiscation immédiate de l'appareil pour un mois.
4. L'usage de substances interdites (alcool, drogues, cigarettes etc ...) est strictement interdit par l'école et tout contrevenant s'expose à de sévères mesures disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion.
5. Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Tout élève pris en flagrant délit sera exclu pour le reste de la journée et devra comparaître devant le conseil de discipline.
6. Les actes de violence et le langage vulgaire sont interdits et sévèrement réprimés.
7. Il incombe à chaque membre de la communauté de l'IC d'assurer un environnement sain propice à l'apprentissage. Aussi, tout ce qui pourrait porter atteinte à la sécurité individuelle (pétards etc...) est strictement interdit. Toute forme de vandalisme touchant la propriété de l'école est un délit grave et expose le contrevenant à payer les dommages et à de sévères mesures disciplinaires.
8. Certains cours ou examens peuvent se dérouler durant des périodes de récréation. Aussi est-il attendu des élèves en récréation de maintenir le calme pour ne pas gêner leurs camarades qui travaillent.
9. Les jeux de cartes ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
10. L'élève doit toujours avoir en sa possession sa carte d'identification et doit pouvoir la montrer à tout instant, quand on le lui demande.
11. Il est vivement conseillé aux élèves de marquer leur nom et leur classe sur leurs affaires personnelles afin de pouvoir les récupérer au cas où ils les égareraient.
12. L'élève doit veiller à garder son établissement propre et agréable.
13. Les élèves ne doivent apporter à l'école ni objets de valeur ni de grosses sommes d'argent et ils ne doivent surtout pas les déposer dans leurs cartables ou leurs casiers. Ils doivent se contenter d'un montant modeste comme argent de poche. Si des objets appartenant à un élève venaient à disparaître, la responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée.
14. Objets trouvés: Les objets trouvés, tels que : vêtements, livres, clés, sommes d'argent, portefeuilles, agenda personnel et autres, sont déposés auprès du surveillant d'étage.
15. Lorsqu'un professeur s'absente, la personne qui le remplace détient auprès des élèves la même autorité que lui.

8. Intimidation et harcèlement

L'International Collège ne tolérera aucune forme de harcèlement ou d'intimidation et prendra des mesures disciplinaires strictes pour garantir un environnement scolaire «sûr» à ses élèves.

Tous les membres de la communauté s'engagent à garantir un environnement qui assure aussi bien le soutien que la sécurité et qui est fondé sur les valeurs d'intégrité, de tolérance, de respect de la différence et de coopération, prônées par l'établissement.

L'intimidation ou le harcèlement est un comportement agressif à l'encontre d'une personne dans l'intention de l'embarrasser, de la gêner ou de la blesser. L'intimidation implique généralement un abus ou un déséquilibre de pouvoir. Des individus ou des groupes peuvent être impliqués.

L'intimidation ou le harcèlement est la forme la plus courante de violence subie par les jeunes et peut se présenter sous différentes formes pouvant causer la détresse. L'intimidation ou le harcèlement peut toucher n'importe quel membre de la communauté.

L'intimidation ou le harcèlement inclut:

- Les agressions physiques: battre une personne, la pousser, la bousculer, et/ou cracher sur elle.
- Les agressions verbales: se moquer d'une personne en utilisant des sobriquets, la ridiculiser et faire courir à son encontre des rumeurs orales, écrites ou électroniques comme Facebook.
- Les agressions non-verbales: écrire des notes ou des graffiti choquants, faire des gestes impolis, faire circuler des commérages en utilisant la messagerie électronique SMS ou l'internet, les réseaux sociaux, tels que le « microblogging, WhatsApp, Snapchat, twitter, instagram, Facebook, etc.)
- L'extorsion: menacer une personne de lui prendre ses biens, sa nourriture ou son argent.
- Le vol: voler, cacher, endommager ou détruire la propriété des autres.
- La discrimination sexuelle : l'intimidation fondée sur le sexe.
- Le harcèlement sexuel: un comportement inacceptable caractérisé par des avances et des demandes de faveurs sexuelles.

Tout ce qui précède s'applique à l'usage de tout outil électronique.

Tout élève coupable du harcèlement mentionné ci-dessus est automatiquement placé sous probation disciplinaire et renvoyé pour une journée. Tout élève récidiviste sera définitivement renvoyé et ne sera plus autorisé à être admis dans l'établissement.

N.B: tout élève agressé physiquement entraînant une entrée aux urgences de l'AUH, le centre hospitalier se doit d'en informer les FSI qui ouvriront une enquête et l'école ne peut en aucun cas intervenir dans ce processus.

9. La Tenue vestimentaire

En adoptant un code vestimentaire, l'International College renforce sa mission éducative en développant l'autonomie des élèves afin qu'ils/elles prennent des initiatives et fassent preuve de sens critique, eux qui serviront de modèles dans la société par leurs qualités personnelles d'autodiscipline et l'image positive qu'ils véhiculent.

Les élèves ne doivent pas se sentir offensés si on leur fait des remarques au sujet de leur tenue vestimentaire. Un mauvais choix révèle la difficulté de l'élève d'adhérer aux objectifs de l'International College, et de tels choix devraient mener à des mesures disciplinaires afin d'aider à clarifier ces objectifs et l'aider à développer ses qualités personnelles d'autodiscipline.

Se vêtir pour se rendre à l'école n'est pas aller faire du sport, supporter son équipe ou se rendre à la plage. Les élèves viennent pour apprendre et en conséquence leur tenue doit être respectable.

Les élèves sont tenus donc de respecter les directives suivantes :

1. Ils doivent maintenir leur estomac couvert à tout moment et ne pas porter des jupes serrées ou courtes, des vêtements déchirés, des dessus moulants, des t-shirts à bretelles, des tenus militaires, un maquillage inadéquat ou des bijoux (excepté des boucles d'oreille pour les filles).
2. Ils doivent garder leur pantalon à la taille et ne pas laisser paraître les sous-vêtements.
3. Ils doivent maintenir tous les tatouages couverts par des vêtements.
4. Ils ne doivent pas adopter des coiffures ou des couleurs de cheveux excentriques.
5. Ils ne doivent pas porter des vêtements portant des inscriptions faisant allusion à un langage fétide, à l'alcool, au tabac, aux drogues, ou à des bandes.
6. Tout élève doit veiller à rester propre notamment après les cours d'EPS.

Comme le but de l'International College est la poursuite sérieuse des objectifs éducatifs et l'excellence, toute entrave aux efforts scolaires des élèves, provoqués par un manque d'autodiscipline, entraînera une discussion sur la nécessité de l'autodiscipline appropriée et à l'engagement, de la part des élèves, à adopter un aspect personnel en conformité avec cet environnement académique et les buts que le collège s'est fixé à long terme.

L'administration se réserve le droit de déterminer ce qui constitue la tenue appropriée au Secondaire.

L'établissement se réserve le droit de rappeler à l'élève le règlement sur sa tenue vestimentaire et celui-ci ne doit pas se sentir offensé. Tout élève dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme au règlement s'exposera à des mesures disciplinaires.

10. La Probation Disciplinaire

L'IC attend de ses élèves un comportement conforme à ses objectifs et à ses normes éducationnelles de haut niveau. Tout élève, qui par son attitude ou son comportement persiste à manquer au règlement est passible de probation disciplinaire.

1. L'administration prononce la sanction de probation disciplinaire sur une proposition du conseil de discipline.
2. La probation disciplinaire est levée sur recommandation du conseil de classe et ceci à la fin du semestre si le comportement de l'élève s'améliore de manière sensible et évidente.
3. Les élèves en probation disciplinaire sont privés de certains privilèges ou expulsés de certains services et activités scolaires tels: les rencontres sportives, les voyages internationaux; ils ne reçoivent pas de prix, et ne sont pas inscrits au tableau d'honneur. Les élèves des classes terminales seront privés de la soirée de promotion et de l'élection de Miss Torch.

L'établissement se réserve le droit de renvoyer tout élève qui persiste à se comporter de manière non conforme aux normes de l'établissement. Toute infraction majeure au règlement intérieur peut conduire à un renvoi temporaire ou définitif.

D. REGLEMENT SUR L'UTILISATION DU NOM DE L'IC DANS LES MEDIAS

Il est strictement interdit aux élèves de faire usage sans autorisation, du nom de l'IC dans les médias (presse écrite ou audiovisuelle) que ce soit pour la collecte de fonds, ou à d'autres fins personnelles

Utiliser en public, à l'oral ou à l'écrit, toute forme de langage, d'image ou de messagerie agressif, impoli ou inapproprié à l'encontre de l'établissement ou de tout membre de la communauté de l'IC est considéré comme une grave violation du règlement disciplinaire. Il conduira à des mesures strictes dont l'exclusion temporaire ou définitive.

E. LES PRIX

L'IC octroie des prix appropriés et variés aux élèves qui se seront distingués au cours de l'année, par leur excellence du point de vue académique, éthique, artistique social ou sportif. Ces prix sont distribués aux élèves à deux occasions: "Awards Day" et "Commencement"

Classes de terminales

Prix Stephen Penrose: créé en 1955 ce prix est destiné aux élèves dont la personnalité, la performance académique et les qualités de meneur sont les plus représentatives des idéaux de l'IC

Prix d'Excellence de l'IC: créé en 1969, ce prix est octroyé aux meilleurs élèves au niveau académique des classes terminales.

Prix MacLachlan: créé en 1999 ce prix est destiné à l'élève qui se sera distingué par ses qualités de meneur, sa serviabilité et sa compassion et son humanité à l'égard d'autrui.

Prix Bassel Fleihan: créée en 2005, ce prix est accordé aux élèves des classes terminales qui:

- ont un niveau académique remarquable
- ont un caractère et une conduite exemplaires
- sont actifs dans le service communautaire
- participent efficacement à la vie scolaire

F. PASSAGE DE CLASSE / DIPLOME DE FIN D'ETUDES

Les conditions requises pour le passage de classe et l'obtention du diplôme de fin d'études sont les suivantes: l'élève doit:

1. Obtenir une moyenne annuelle de 70 ou plus.
2. Maintenir une présence régulière à l'école et faire preuve d'assiduité.
3. Accomplir tous les travaux écrits, oraux et pratiques demandés par ses enseignants et passer toutes les épreuves d'évaluation (contrôles et examens) prévues. L'élève qui s'absente à une évaluation pour une raison valable est autorisé à en passer une autre de rattrapage.
4. Remplir toutes les conditions requises par le Programme du Service Social et Citoyen pour passer de classe ou obtenir le diplôme de l'IC.
5. Posséder un dossier disciplinaire satisfaisant.
6. Réussir dans toutes les matières.
7. Pour le passage en classe supérieure, satisfaire les conditions spécifiées dans les tableaux ci-dessous. Les élèves sont tenus communiquer à la Direction avant le mois de juin de l'année scolaire l'option de leur choix au cas où ils remplissent les conditions requises.
8. L'élève est autorisé à passer deux examens de passage (un examen dans une matière principale et un autre dans une matière secondaire, ou un dans deux matières secondaires) à condition que sa moyenne annuelle générale s'élève au moins à 70.
9. Les examens de passage ont lieu aux dates suivantes:
 - a. Pour les classes de seconde et de première, les examens de passage ont lieu en septembre, à une date annoncée dans une circulaire distribuée aux élèves en fin d'année.
 - b. Pour les classes terminales les dates des examens de passage sont annoncées avec les résultats de fin d'année et auront lieu après la cérémonie de remise des diplômes.

Tout élève dont les résultats aux examens ne satisfont pas aux conditions requises ou dont la conduite n'est pas jugée digne ou n'a pas complété le programme du service social et citoyen aux échéances fixées ne sera pas autorisé à assister à la cérémonie de remise des diplômes ou promu à un niveau supérieur.

L'école se réserve le droit de ne pas ouvrir une nouvelle section si le nombre des candidats inscrits est inférieur à six.

Par ailleurs, le passage de classe est recommandé par le conseil de classe de fin d'année.

Programme du baccalauréat libanais

1. classes: 5th & 2nd

MATIERES	5 th				2 nd			
	H/S	Coef.	Note Min. pour Lit. Sc.		H/S	Coef.	Note Min. pour Lit. Sc.	
Arabe	5	2	70	65	5	2	70	65
Art	1	1	65	65	1	1	65	65
Biologie	2	2	60	70	2	2	60	70
Chimie	3.5	2	60	70	3.5	2	60	70
Théâtre	1	1	65	65	1	1	65	65
Eco/Soc	2	2	70	60	2	2	70	60
Anglais	6	2	70	65	4	1	65	65
Français	2	1	65	65	6	2	70	65
Histoire-Géo/ECJS	4	4	70	60	4	4	70	60
Maths	5	2	65	70	5	2	65	70
Musique	1	1	65	65	1	1	65	65
EPS	2	1	65	65	2	1	65	65
Physique	3.5	2	60	70	3.5	2	60	70
Total	38	23			40	23		

2. 6th & 1ère

Hu: Humanités, SE: Sociologie & Economie, SV: Sciences de la vie, SG: Sciences Générales

MATIERES	6 th Hum.				1 ^{ère} Hum.				6 th Sc.					1 ^{ère} Sc.				
	H/S	Coef.	Note Min. pour Hum ES		H/S	Coef.	Note Min. pour Hum ES		H/S	Coef.	Note Min. pour ES SV SG			H/S	Coef.	Note Min. pour ES SV SG		
Arabe	6	4.5	70	70	6	4.5	70	70	3	2.5	70	65	65	3	2.5	70	65	65
Art	1	1	65	65	1	1	65	65	1	1	65	65	65	1	1	65	65	65
Biologie	1	1	60	65	1	1	60	65	3	3	65	75	65	3	3	65	75	65
Chimie	1	1	60	60	1	1	60	60	3.5	3	60	70	70	3.5	3	60	70	70
Théâtre	1	1	65	65	1	1	65	65	1	1	65	65	65	1	1	65	65	65
Eco/Soc	5	2	65	70	5	2	65	70	2	2	70	65	65	2	2	70	65	65
Anglais	5	3	70	70	4	1	65	65	4	2	70	65	65	4	1	65	65	65
Français	2	1	65	65	5	3	70	70	2	1	65	65	65	4	2	70	65	65
Histoire-Géo/ECJS	5	5	70	70	5	5	70	70	4	4.5	70	60	60	4	4.5	70	60	60
Interdiscip.	1	1	70	70	1	1	70	70	1	1	70	70	70	1	1	70	70	70
Maths	5	3	65	70	5	3	65	70	6	6	65	70	(75)	6	6	65	70	(75)
Musique	1	1	70	65	1	1	70	65	1	1	65	65	65	1	1	65	65	65
EPS	2	1	65	65	2	1	65	65	2	1	65	65	65	2	1	65	65	65
Philosophie	3	3	70	70	3	3	70	70	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Physique	1	1	60	60	1	1	60	60	5.5	4	60	70	(75)	5.5	4	60	70	(75)
Total	40	29.5			42	29.5			39	33				41	33			

1. Pour être promus en classes de SG, les élèves doivent obtenir une moyenne générale d'au moins 77 en maths et physique, et aucune note inférieure à 75 dans chacune de ces deux matières.

3. Classes terminales

MATIERES	Humanités			Economie & Sociologie			Sciences de la Vie			Sciences Générales							
	H/S		Coef.	Note Min.	H/S		Coef.	Note Min.	H/S		Coef.	Note Min.					
	A	F		A	F	A	F		A	F		A	F				
Arabe	6		4.5	[70]		4	3	65	3	2.5	60	3	2.5	60			
Biologie	1		1	60		2	1	60	7	5	70	-	-	-			
Chimie	1		1	60		1	1	60	7	4	[70]	5	4	(70)			
Théâtre	1		1	65													
Eco/Soc	-		-	-		9	8	70	-	-	-	-	-	-			
Anglais	5	2	4	2	[70]	65	3	2	2	1	65	2	2	1	65	60	
Français	2	5	2	4	65	[70]	2	3	1	2	65	65	2	1	2	65	65
Histoire-Géo/ECJS	5		5	(70)		4	5	(70)	3	4.5	60	3	4.5	60			
T.I.	1		1	65		1	1	65	1	1	65	1	1	65			
Maths	2		2	60		5	3.5	(70)	6	4	[70]	11	12	8	70		
Philo. (Ar.)	4		3	[70]		-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Philo. (E/F)	7		3	[70]		3	2.5	65	2	2	65	2	2	65			
Physique	1		1	60		1	1	60	6	4	[70]	7	5.5	(70)			
EPS	2		1	65		2	1	65	2	1	65	2	1	65			
Total	39		29.5			37	30		41	31		38	39	31.5			

Sociologie & Economie et Humanités: L'élève a droit à une moyenne générale de 65 dans les matières indiquées entre crochets []

Sciences de la Vie: l'élève a droit à une moyenne générale de 65 dans 2 des matières indiquées entre crochets []

Sciences Générales: l'élève a droit à une moyenne générale de 65 dans 1 des matières indiquées entre parenthèses ()

Programme du baccalauréat français:

1. classes: 2^{nde} & 1^{ère}

MATIERES	2 ^{nde}					1 ^{ère} L			1 ^{ère} ES			1 ^{ère} S				
	H/S	Cf.	pour 1L	pour 1ES	pour 1S	H/S	Cf.	pour TL	H/W	Cf.	pour TES	H/W	Cf.	pour TSV	pour TSM	pour TSPC
Arabe	3	2	70		70	3	2	70	3	2	70	2	2	70	70	70
SVT	4	3	60	65	(70)	-	-	-	-	-	-	6	6	75	70	70
Chimie	3	2	60	60	(70)	-	-	-	-	-	-	4	3	[70]	[70]	75
Théâtre	1	1	65	65	65	1	1	65	1	1	65	1	1	65	65	65
SES	2	1	60	70	60	-	-	-	6	6	70	-	-	-	-	-
Anglais	4	2	70		70	3	2	70	3	2	70	3	2	70	70	70
Enseignement d'exploration.	2	1	70	70	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Français	6	4	73	70	70	7	5	70	5	4	70	5	4	70	70	70
Hist./Géo	5	3	70	70	60	4	4	70	5	5	70	4	3	65	65	65
T.I	--	--	--	--	--	--	-	-	1	1	70	1	1	70	70	70
Maths	5	4	60	70	(70)	2	2	70	4	5	70	7	7	70	75	70
Musique	1	1	65	65	65	2	1	65	-	-	-	-	-	-	-	-
EPS	2	1	65	65	65	2	2	65	2	2	65	2	2	65	65	65
Philo Fr.	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	65	1	1	65	65	65
Physique	3	2	60	60	(70)	-	-	-	-	-	-	4	3	[70]	[70]	75
Enseignement scientifique	--	--	--	--	--	3	2	60	4	2	65	-	-	-	-	-
TPE	-	-	-	-	-	2	2	65	2	2	65	2	2	65	65	65
Option	2	1	65	65	65	2	2	65	2	2	65	2	2	65	65	65
Total	43	28				31	25		39	35		44	39			

En 2^{nde}: Pour être promu en:

1. 1^{ère} S, une moyenne générale de 73 est requise, et aucune note inférieure à 70 n'est acceptée dans les cours de sciences et de maths mis entre parenthèses ()
2. Les élèves de 2^{nde} peuvent choisir deux matières optionnelles au maximum : arts plastiques ou théâtre et LV3 (espagnol)

En 1^{ère}: Pour être promu en:

1. TS, une moyenne générale de 70 est requise, et aucune note inférieure à 65 n'est acceptée dans les cours de sciences mis entre crochets []
2. TSPC, une moyenne générale de 75 est requise et aucune note inférieure à 70 n'est acceptée dans les cours de sciences mis entre parenthèses ()

2. Classes terminales - programme du baccalauréat français - terminales L, ES. & S

MATIERE S	TL			TES			TS								
	H/S	Coef	Note Min.	H/S	Coef	Note Min.	Spécialité SVT			Spécialité Maths			Spécialité P/C		
							H/S	Coef	Note Min.	H/S	Coef	Note Min.	H/S	Coef	Note Min.
Arabe	4	4	LV1 70	2	3	LV1 70	2	3	LV1 65	2	3	LV1 65	2	3	LV1 65
	2	4	LV2 65	2	3	LV2 65		2	LV2 60		2	LV2 60		2	LV2 60
Biologie	-	-	-	-	-	-	11	8	70	8	6	(70)	8	6	(70)
Chimie	-	-	-	-	-	-	5	3	(70)	5	3	(70)	6.5	4	(70)
Eco/Soc	-	-	-	8	7	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Anglais	4	4	LV1 70	2	3	LV1 70	2	3	LV1 65	2	3	LV1 65	2	3	LV1 65
	2	4	LV2 65	2	3	LV2 65		2	LV2 60		2	LV2 60		2	LV2 60
Lettres	4	4	[70]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hist. /Géo	5	4	[70]	5	5	[70]	-	-	-	-	-	-	-	-	-
T.I.	1	1	65	1	1	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maths	-	-	-	8	7	[70]	9	7	(70)	12	9	70	9	7	(70)
EPS	2	2	65	2	2	65	2	2	65	2	2	65	2	2	65
Philo	8	7	70	5	4	65	4	3	65	4	3	65	4	3	65
Physique	-	-	-	-	-	-	5	3	(70)	5	3	(70)	6.5	4	(70)
Facultatif	2	2	65	3	2	65	3	2	65	3	2	65	3	2	65
Total	34	36		38	40		43	38		43	38		45	38	

1. Classe de TES: l'élève a droit à une moyenne générale de 65 dans 1 des matières indiquées entre crochets [].
2. Classes de TS: l'élève a droit à une moyenne générale de 65 dans 2 des matières indiquées entre parenthèses ().
3. Les élèves de TES et TS peuvent choisir deux matières optionnelles au maximum parmi les arts plastiques ou le théâtre et la LV3 (espagnol).

CPP Program

1. Les Conditions de promotion du niveau 10th Grade/CPP

MATIERES	H/S	Coef.	Moyenne Minimale
Arabe	3	2	65
Art/ Musique/Option	2	1	65
Biologie	4	2	70
Chimie	4	2	65
Théâtre	1	1	65
Economie/Gestion	2	1	65
Anglais	6	4	70
Français	3	2	70
Maths	5	3	65/70**
EPS	2	1	65
Pre-TOK	2	1	65
Physique	4	2	65
Histoire	3	2	65
Note de vie de classe	--	1	70
Total	40	24	--

** Une note minimale de 65 est requise en maths pour choisir math studies en IB et une note minimale de 70 est requise en maths pour choisir math SL en IB

i. Les élèves sont promus en BI DP de la première année/niveau 11 s'ils:

- Sont admis par le comité d'admission
- Obtiennent une moyenne générale annuelle qui n'est pas inférieure à 77 et une note qui n'est pas inférieure à 75 en anglais
- N'ont aucune moyenne inférieure à 60 dans toutes les matières

ii. Les élèves sont promus en classe de 11 CPP s'ils:

- obtiennent une moyenne générale minimale de 70
- Remplissent les conditions de promotion ci-dessus

2. Les Conditions de promotion du niveau 11th Grade/CPP

MATIERES	H/S	Coef.	Moyenne Minimale
Arabe	3	2	65
Art/ Musique	2	1	65
Biologie	4	3	70
Français	3	2	70
Théâtre	2	1	65
Economie/Gestion	2	2	65
Anglais	6	4	70
Histoire	3	2	65
Global Issues	2	2	65
T.I	2	1	65
Maths	4	3	65
EPS	2	1	65
Note de vie de classe	--	1	70
Total	36	25	--

- iii. Les élèves sont promus en classe de 12 CPP s'ils:
- obtiennent une moyenne générale minimale de 70
 - Remplissent les conditions de promotion ci-dessus

3. Les Conditions de promotion du niveau 12th Grade/CPP

MATIERES	H/S	Coef.	Moyenne Minimale
Arabe	3	2	65
Art/ Musique	2	1	65
Biologie	4	3	70
Français	4	2	70
Théâtre	2	1	65
Economie/Gestion	3	2	65
Anglais	6	4	70
Global Issues	2	2	65
Histoire	3	2	65
T.I	2	1	65
Maths	4	3	65
EPS	2	1	65
Note de vie de classe	--	1	70
Total	36	25	--

iv. Les élèves n'obtiennent leur diplôme que s'ils:

- obtiennent une moyenne générale minimale de 70
- Remplissent les conditions de promotion ci-dessus

Baccalauréat international

1. Première année

SUBJECT	H/W		Coef		Min. Gr. for IB II	
	SL	HL	SL	HL	SL	HL
Arabic	4	6	2	3	Ab Initio 65	
					B 65	B 70
Visual Arts	4	6	2	3	65	70
Biology	4	6	-	3	65	70
CAS	3 to 4		-	-	Pass / Fail	
Chemistry	4	7	2	3	65	70
English A1	5	7	2	3	65	70
Economics	4	6	2	3	65	70
French	4	6	2	3	Ab Initio 65	
					B 65	B 70
History	4	6	2	3	65	70
Math	5	6	2	3	65	70
Physics	4	7	2	3	65	70
Psychology	4	6	2	3	65	70
Business Management	4	6	2	3	65	70
Spanish ab initio	4	-	2	-	65	-
Theater	4	6	2	3	65	70
TOK	3		2		65	
Total	40 to 42		17 or 18			

Les élèves sont promus en BI II^{ème} année s'ils ont:

- Les moyennes requises dans les cours choisis tel que spécifiés ci-dessus
- Complété 100 heures de CAS, avec un carnet de bord complet et signé par tous les responsables des activités
- Soumis le premier brouillon de l'Essai (EE), l'essai de TdC et celui de la littérature 1 (SL/HL) et de la littérature 2 (HL), et remplis toutes les autres conditions de promotion de l'IC.

2. Deuxième année

SUBJECT	H/W		Coef		Min. Gr. for IB II	
	SL	HL	SL	HL	SL	HL
Arabic	4	6	2	3	Ab Initio 65	
Visual Arts	4	6	2	3	B 65	B 70
Biology	4	7	2	3	65	70
CAS	3 to 4		-	-	Pass / Fail	
Chemistry	4	7	2	3	65	70
English A1	4	6	2	3	65	70
Economics	4	6	2	3	65	70
French	4	6	2	3	Ab Initio 65	
History	4	6	2	3	B 65	B 70
Math	5	8	2	3	65	70
Physics	4	7	2	3	65	70
Psychology	4	6	2	3	65	70
Social and cultural anthropology	4	6	2	3	65	70
Spanish ab initio	4	-	2	-	65	-
Theater	4	6	2	3	65	70
TOK	2		2		65	
Total	40 to 43		17 or 18			

L'élève doit:

1. obtenir les moyennes minimales mentionnées ci-dessus dans les matières choisis
2. soumettre tous les projets/ rapports exigés pour l'obtention du diplôme du BI (y compris les Essai, l'Essai de la Théorie de Connaissance (TdC), et satisfaire les conditions de la Créativité, Action et service (CAS)

G. PROBATION ACADEMIQUE

L'élève dont le dossier scolaire ne satisfait pas aux conditions exigées pour le passage de classe et l'obtention du diplôme de fin des études est placé en probation académique et risque de ne plus avoir le droit de participer aux activités de l'établissement.

Tout élève placé en probation académique durant deux années consécutives n'est plus autorisé à passer en classe supérieure.

H. REDOUBLEMENT AU SECONDAIRE

Lorsque le cycle secondaire autorise un élève à redoubler, il ne faut pas que celui-ci ait:

1. redoublé dans le même cycle
2. dépassé la limite d'âge fixée pour sa classe
3. été un élève d'une classe terminale

I. COURS PARTICULIERS

Les leçons particulières sont fortement déconseillées par l'établissement qui considère que tout élève admis dans l'école secondaire est capable de suivre les cours qui lui sont donnés d'autant plus que les enseignants se tiennent toujours prêts à lui venir en aide s'ils venaient à trouver des difficultés dans l'apprentissage. Toutefois, l'établissement admet la nécessité des leçons particulières dans les deux cas suivants:

1. suite à une absence prolongée où l'élève doit se mettre à jour dans les cours qu'il a ratés.
2. dans certains cas particuliers, lorsque l'élève a accumulé de graves lacunes.

Les parents doivent informer l'école quand leur enfant suit des leçons particulières. Par ailleurs,

1. la prise en charge de l'élève par un professeur fait l'objet d'un contrat dans lequel la direction et le chef de département définissent les conditions,
2. l'établissement n'autorise pas un professeur à donner des cours particuliers à ses propres élèves,
3. l'établissement n'intervient pas dans les arrangements financiers des cours particuliers,
4. les cours particuliers devraient se dérouler sur une période relativement courte.

J. RENVOI

Les membres du conseil de classe peuvent décider, par vote, le renvoi d'un élève en fin d'année scolaire, s'ils jugent que sa performance académique est insuffisante ou que son comportement laisse à désirer.

K. CHARTE D'UTILISATION DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TICE) A L'IC.

La mise à disposition des élèves des TICE à l'IC répond à un objectif éducatif et pédagogique qui permet à ceci de chercher, de composer, de diffuser l'information, les engageant dans un travail d'équipe.

L'établissement a conscience que, mener un projet de recherche sur un sujet d'intérêt personnel en utilisant les TICE, développe chez l'élève des compétences utiles pour son apprentissage. Aussi, les ordinateurs et les logiciels sont-ils réservés à des fins éducatives et non à des fins de divertissement ou de communications privées.

L'IC est une institution enregistrée aux Etats-Unis, a ses assises au Liban, pays signataire de la Charte Internationale des droits d'auteur. C'est pourquoi, il est interdit à tout utilisateur de pirater des logiciels et de copier des programmes, qui constitue une violation des droits d'auteur; il est interdit de télécharger des logiciels privés et d'ouvrir, modifier ou effacer les fichiers sauvegardés par d'autres usagers. Il ne peut disposer que d'une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de propriété intellectuelle; il est également

L'établissement rappelle à tous que, les équipements du Collège sont destinés à un usage collectif. Les ordinateurs de l'IC sont richement dotés de ressources informatiques tels que des postes en réseau, un système de sécurité anti-virus, back up et log in. Les utilisateurs doivent s'engager à ne pas effectuer de manière volontaire des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, ou à l'intégrité des ressources informatiques.

Les règles générales de politesse, de courtoisie, de bon sens et de protection contre toute ingérence dans la vie privée d'autrui s'appliquent aussi à l'utilisation des communications électroniques. L'utilisation de l'Internet est une source incontestable d'enrichissement éducatif. Toutefois, on trouve sur l'Internet des sites web à caractère immoral, non civique et qui déforment outrageusement la réalité. En conséquence, les utilisateurs doivent veiller à éviter d'accéder à de tels sites et de ne diffuser sur le réseau aucune information personnelle.

Le site web de l'IC est un support média majeur qui compulse et diffuse des informations concernant la communauté éducative. Il est du devoir de chacun de veiller à protéger ce site qui reflète les aspirations de l'établissement et en est la vitrine.

REGLES DE CONDUITE

1. Il est interdit d'utiliser le réseau Internet à l'IC pour entreprendre des activités illicites, d'accéder à des informations illégales ou considérées obscènes par la communauté éducative.
2. Il est interdit d'installer, de télécharger et de modifier des logiciels.
3. Les utilisateurs sont tenus de respecter les lois relatives à la propriété et aux conditions d'autorisation.
4. Il est interdit d'accéder sans autorisation à des fichiers confidentiels ou à des réseaux à accès réservé, d'endommager le matériel informatique ou de modifier des logiciels.
5. Les élèves doivent accéder à leur propre compte à l'IC lors de l'utilisation des ordinateurs.
6. L'utilisateur doit respecter la vie privée d'autrui: il ne faut jamais ouvrir, modifier, effacer les fichiers d'autrui.

Les élèves de l'IC doivent s'engager à respecter la Charte ci-dessus. Tout élève qui porte atteinte aux principes établis par cette charte sera sévèrement sanctionné (suspension ou expulsion)

L. CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI)

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) situé à l'étage supérieur du bâtiment Rockefeller et est la principale ressource documentaire pour les élèves et les professeurs de l'Ecole Secondaire. Il met à leur disposition des milliers de livres dans les trois langues d'enseignement (l'anglais, le français et l'arabe), plusieurs douzaines de revues et de journaux auxquels l'IC est abonné, ainsi qu'une très riche collection de logiciels, cassettes vidéo et cédéroms. Le catalogue informatisé du CDI permet de trouver les œuvres en langue française et anglaise; pour les documents en langue arabe l'élève doit recourir à la documentaliste en charge de ces documents. Par ailleurs, le personnel du CDI se tient à la disposition des élèves pour les aider à trouver des documents, utiliser les ordinateurs et les logiciels ou les orienter dans leurs lectures.

Des centaines d'élèves utilisent chaque jour le CDI pour : leurs travaux de recherche, des lectures divertissantes ou pour naviguer sur le réseau internet. Les élèves ne doivent pas oublier pas que bien que cet espace n'est pas un salon ou une cafétéria et se doivent donc de respecter les droits des autres dans l'usage de la bibliothèque, d'y assurer calme et propreté.

Les élèves qui ne respectent pas certaines règles de conduite à l'intérieur de la bibliothèque seront renvoyés et perdront leurs privilèges pour une période déterminée.

1. Parmi ces règles établies : Pas de Nourriture, de Boisson, d'iPOD, ou de Téléphone cellulaire» au CDI.
2. Certaines classes se tiennent au CDI et sont dirigées conjointement par le professeur et par la (le) documentaliste. Tout élève présent durant ces classes est tenu de ne pas déranger le déroulement du cours.
3. Les élèves sont appelés à veiller à la propreté et à l'ordre dans cet espace au moment où ils quittent le CDI ou la salle de démonstration. Les chaises doivent être rangées après usage.

Nous espérons qu'élèves et éducateurs apprécieront les multiples ressources de valeur dans le CDI. N'oubliez pas que le personnel du CDI est toujours disponible et prêt à vous aider et répondre à tous vos besoins de recherche et de lecture.

Emprunt d'ouvrages

Pour emprunter des livres ou des revues, l'élève doit être muni de sa carte d'élève valide avec un code personnel d'identification imprimé au verso de sa carte.

Les livres et les magazines peuvent être empruntés pour une période de 2 semaines; et tout élève qui désire prolonger la durée de l'emprunt, doit en renouveler la demande.

Pour tout document non rendu à la date d'échéance, l'élève devra payer par jour de retard, une amende de:

- 1000 L.L pour les livres et 2000L.L pour les audio-visuels du CDI

Les élèves sont tenus pour responsables de rendre les ouvrages empruntés. Le CDI enverra un rappel aux élèves concernés.

Les ordinateurs

Le CDI dispose de 30 ordinateurs mis à la disposition des élèves. Les élèves doivent introduire leur mot d'utilisateur et leur mot de passe afin d'utiliser un ordinateur. L'utilisation des ordinateurs est strictement réservée à des fins académiques et éducatives. L'accès aux réseaux sociaux est interdit.

Le personnel du CDI est autorisé à prendre des dispositions sévères et à interdire l'accès au réseau à toute personne qui ne respecte pas la charte d'utilisation de l'Internet.

Imprimantes:

Une seule imprimante, est disponible pour l'usage des élèves au CDI. Les élèves doivent remplir un formulaire et ont le droit d'imprimer 20 pages.

Photocopieuses:

Une photocopieuse est disponible pour l'usage des élèves dans le CDI. Les élèves peuvent acheter une carte de photocopie pour LL 3.000 (valide pour 50 copies) au bureau de circulation.

Règlement relatif aux élèves qui quittent l'établissement: à la fin de l'année les documentalistes envoient une note aux élèves dont c'est la dernière année à l'IC, les informant de rendre les livres empruntés. Tout élève qui n'aura pas rendu les livres empruntés ne recevra son bulletin scolaire de fin d'année qu'une fois qu'il aura rendu les livres.

M. RÈGLEMENT POUR LES DEVOIRS

Les devoirs ont pour objectif de consolider, de renforcer les compétences, les acquis des élèves et leur permettre de suivre un apprentissage guidé, en autonomie. Les devoirs ne sont pas uniquement écrits; ils peuvent prendre plusieurs formes: lecture, travail de recherche, réflexion sur un thème, planification, conception, calcul, dessin, exploration, répétition, interview... Dans le cas d'un devoir entamé en classe, il faut que celui-ci développe chez l'élève une autonomie de travail.

Il est essentiel pour les élèves d'acquérir de bonnes habitudes de travail; aussi les parents doivent-ils s'assurer que leurs enfants disposent d'un environnement approprié et du temps nécessaire pour faire leurs devoirs. Il est aussi du devoir des parents de superviser le travail de leurs enfants et de contacter le professeur principal ou le psychologue dans le cas où leur enfant rencontre des difficultés.

N. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Les admissions sont prononcées par le Bureau des Admissions de l'IC.

Les admissions sont fonction des places disponibles et du niveau académique des élèves.

Le Collège admet des élèves de toutes les nationalités sans distinction de race, de religion, de couleur, de genre, ou d'appartenance politique.

Les critères d'admission sont les suivants:

- 1. Places disponibles**
- 2. Le niveau académique:** les élèves sont sélectionnés en fonction de leur performance académique, de leur dossier scolaire et des résultats de leur examen d'entrée à L'IC.

O. PROGRAMME D'AIDE SPECIALISÉE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

1. La mise en place d'un programme d'éducation spécialisée, régulièrement remis à jour, s'inscrit dans la logique de l'IC qui vise à promouvoir l'excellence dans tous ses programmes. Il est destiné à venir en aide aux élèves que l'établissement juge être en difficulté et qui sont pris en charge par une équipe compétente et qualifiée.
2. L'administration et les enseignants reconnaissent la nécessité d'identifier les élèves en difficulté le plus tôt possible durant leur scolarisation. En collaboration avec les familles, ils se fixent comme objectif d'amener ces élèves à réussir académiquement et socialement.
Néanmoins, s'il s'avère que, malgré les efforts prodigués par l'équipe spécialisée, l'IC s'avère n'être pas l'établissement approprié, l'élève sera réorienté par les bons soins de l'équipe vers d'autres choix. Il reviendra alors à l'équipe d'accompagner l'élève et sa famille pour franchir cette période difficile.
3. L'administration et l'équipe éducative de l'IC sont conscientes que les élèves ont des points forts ainsi que des points faibles et qu'il est de leur devoir de permettre à ceux-ci de renforcer leurs potentialités selon les normes de l'IC.
4. Comme l'IC offre un programme compétitif et de haut niveau académique, elle n'inscrira que les élèves capables de relever ce défi durant toute leur scolarisation. Aussi, garder un élève dont le niveau est insuffisant dans un établissement aussi compétitif ne pourrait que lui nuire.
5. Il incombe à l'administration et aux enseignants de l'IC d'informer honnêtement les parents des possibilités réelles de leurs enfants à suivre le rythme et les programmes soutenus de l'IC.
6. L'établissement espère que l'aide fournie aux élèves en difficulté leur garantira, en fin de compte la réussite dans leurs études.

P. TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE/ NORMES DE SÉCURITÉ

Le transport scolaire par autocar est un privilège et non un droit.

L'établissement assume la responsabilité de conduire les élèves à l'école et de les ramener à la maison en fin de journée scolaire. **Pour contribuer à la bonne marche de ce service, les élèves et leurs parents doivent lire attentivement les règles de conduite et de sécurité du transport par autocar.**

Durant tout le trajet en autocar, entre l'école et la maison, les élèves sont tenus de respecter les règles de discipline fixées par l'établissement.

Le conducteur et le moniteur d'autocar sont chargés de maintenir l'ordre, le calme et la sécurité à bord du véhicule.

Les élèves doivent en contrepartie:

1. se montrer polis et respectueux envers le chauffeur et le moniteur et coopérer avec eux,
2. demeurer assis, le corps orienté vers l'avant du car, durant tout le trajet,
3. s'abstenir de se pencher par la fenêtre ou tendre le bras à l'extérieur,
4. s'abstenir de harasser, d'importuner et de se battre avec leurs camarades,
5. se montrer courtois; s'abstenir d'utiliser des mots blasphématoires ou grossiers, ou faire des gestes obscènes,
6. parler à voix basse pour ne pas gêner le conducteur,
7. s'abstenir, de salir, de faire des graffitis ou d'accomplir tout acte de vandalisme,
8. s'abstenir de manger, de boire et de mâcher du chewing gum,

9. garder libre l'accès au couloir de circulation, aux portes et aux issues de secours et ce en déposant leurs effets personnels sous leurs sièges,
10. demeurer assis jusqu'à l'arrêt total de l'autocar, ensuite se lever calmement et se diriger vers la porte de sortie.

Tout acte de la part d'un élève qui viserait à distraire ou importuner le chauffeur et donc qui compromettrait la sécurité est passible de sanction disciplinaire.

Tout élève pris en flagrant délit de vandalisme doit comparaître devant le conseil de discipline et encourra des sanctions qui peuvent aller jusqu'à son exclusion du service des autocars pour l'année en cours et pour l'année d'après ou même son exclusion de l'établissement.

Les frais d'autocar ne sont pas remboursables.

Changement dans le cadre du transport: Les parents doivent notifier par écrit à l'établissement de toute modification dans l'itinéraire habituel de leurs enfants, et ceci dans les cas suivants:

- prendre un autre autocar pour accompagner un ami,
- quitter plus tôt que prévu pour un rendez-vous,
- rentrer à pieds avec un ami,
- rencontrer un membre de sa famille à l'extérieur de l'école.

Q. Horaire

Heures	Jour
	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
7h35	<i>La Cloche</i>
7h40 – 8h30	1 ^{ère} période
8h30 – 9h20	2 ^{nde} période
9h20 – 10h10	3 ^{ème} période
10h10 – 10h30	Recréation
10h30 – 11h20	4 ^{ème} période
11h20 – 12h10	5 ^{ème} période
12h10 – 13h00	Recréation
13h00 – 13h45	6 ^{ème} période
13h45 – 14h30	7 ^{ème} période
14h30 – 15h15	8 ^{ème} période
15h15 – 16h00	9 ^{ème} période

Heures	Jour
	Mercredi
7h35	<i>La Cloche</i>
7h40 – 8h25	1 ^{ère} période
8h25 – 9h10	2 ^{nde} période
9h10 – 9h55	3 ^{ème} période
9h55 – 10h15	Recréation
10h15 – 11h	4 ^{ème} période
11h – 11h45	5 ^{ème} période
11h45 – 12h05	Recréation
12h05 – 12h50	6 ^{ème} période
12h50- 13h35	7 ^{ème} période
13h35 – 14h30	Recréation
14h30 – 15h10	8 ^{ème} période
15h10 – 15h50	9 ^{ème} période

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 jusqu'à 17h

III. REGLEMENT GÉNÉRAL

A. FÊTES OCCASIONNELLES

Les anniversaires ou toutes autres sortes de fêtes sont interdits en classe ou hors des bâtiments. Le service des activités extrascolaires, est chargé de l'organisation de toute fête ou célébration durant l'année scolaire.

B. CADEAUX

L'établissement déconseille aux parents d'offrir des cadeaux au personnel enseignant et considère que cela crée une compétition malsaine parmi les élèves. Si toutefois vous désirez montrer votre gratitude envers un enseignant ou envers un membre de la communauté éducative, vous pourrez le faire sous forme de dons au Fonds d'Aide Financière.

C. REGLES DE SECURITE

Pour maintenir un environnement sûr à l'école, les règles sécuritaires suivantes sont exigées:

1. les élèves de l'école secondaire ne sont pas admis dans les cours de récréation de l'école maternelle et de l'école complémentaire,
2. il est interdit de jouer au foot Ball ou de faire du patinage à roulettes ou autre devant Rockfeller Hall ou Sage Hall; (de telles activités se déroulent dans des espaces réservés aux activités sportives),
3. il est interdit aux élèves de sortir du campus de l'école, durant l'horaire scolaire sans l'autorisation de la direction,
4. toute activité entreprise en dehors de l'horaire des classes doit être supervisée par un enseignant ou tout autre membre du personnel éducatif.
5. toute activité entreprise en dehors de l'horaire des classes, non autorisée par l'administration, est interdite sur les lieux de l'école. Et dans ce cas, la responsabilité de l'établissement n'est aucunement engagée, en cas d'accident.

D. CHANGEMENT D'ADRESSE

Les parents sont tenus d'informer par écrit l'administration de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Ces informations peuvent être vitales en cas d'urgence.

E. ÉCOLAGE

Le montant annuel des frais de scolarité est payable en deux versements exigibles au début de chaque semestre.

Tout élève dont la scolarité n'a pas été payée en début de semestre se verra interdire l'entrée en classe, à moins d'arrangements spéciaux conclus avec l'économe.

Si un élève désire quitter l'établissement après le début du semestre, ses frais de scolarité ne seront pas remboursés.

Les chèques sont payables au nom de l'International College

IV. VIE SCOLAIRE ET ORIENTATION AUX UNIVERSITES

A. Orientation aux universités

Le Bureau d'orientation aux universités forme de deux conseillères à l'orientation, offre aux élèves un programme d'orientation compréhensif qui tient compte des choix de l'élève et de son développement personnel. Une personne chargée de l'orientation professionnelle s'occupe de d'introduire aux élèves une diversité de choix de carrière. Les conseillères d'orientation accompagnent les élèves dans leurs choix en les guidant et les aidant à planifier leurs études ainsi qu'en les rencontrant à base individuelle pour les conseiller. Et ceci en ligne avec la mission de l'IC qui est de permettre aux élèves de développer un sens de l'autodiscipline, la capacité de résoudre leurs problèmes, la responsabilité sociale et la prise de conscience de la diversité des cultures.

B. ACCOMPAGNEMENT PERSONALISE

L'accompagnement personnalisé vise à assurer aux élèves la réussite académique ainsi que leur développement personnel et leur épanouissement. Des enseignants, les professeurs principaux conduisent des activités de groupe ou individuelles selon les différents niveaux du secondaire. En classe de seconde le programme évolue autour de l'adaptation des élèves au Lycée au niveau social et académique. En première, il vise à renforcer leurs compétences académiques et socio-relationnelles. En terminale, il les prépare à l'université.

C. LES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES :

Les psychologues scolaires ont pour rôle d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés personnelles et celles en relation avec leurs vie scolaire. Elles rencontrent les élèves à titre individuel, rencontrent leurs parents, font des observations de classe et donnent leurs recommandations aux enseignants. Elles jouent le rôle de médiatrices en cas de conflit leur objectif étant de permettre à l'élève d'évoluer dans un environnement propice à l'apprentissage.

Elles opèrent dans un contexte de confidentialité absolue à moins que l'élève ne représente un danger pour lui-même et pour les autres. Tout élève peut visiter la psychologue au cas où il/elle a besoin d'aide à tous les niveaux. Les enseignants ainsi que la direction peuvent référer un/une élève à la psychologue en cas de besoin. Les élèves peuvent rencontrer la psychologue pendant les récréations, après la fin de la journée scolaire ou sur rendez-vous. Dans certaines situations l'élève requiert les soins d'un spécialiste. Dans ce cas la psychologue scolaire transmet aux parents une liste de spécialistes qu'ils peuvent consulter afin de suivre leur enfant.

D. PROGRAMME DES ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES

Le programme des activités extra scolaires vise à améliorer la qualité de l'éducation et à augmenter la culture générale des élèves de l'IC.

Ce programme comprend des activités culturelles, philanthropiques et sociales. Chacune de ces activités permet de développer chez l'élève l'esprit de groupe, le sens de la responsabilité et l'esprit citoyen. Parmi les nombreuses activités l'on peut citer les clubs: d'arabe, de journalisme, de photographie, de théâtre, de rythmique et de gymnastique, de danse folklorique, de tir à l'arc, d'échec, de connaissances générales, le cinéclub, le Torch club, et le club de service communautaire. Le droit de participation aux voyages liés aux activités extra scolaires dépend de la réussite académique de l'élève.

Les élèves soumettent à leur professeur principal, deux semaines à l'avance, une proposition qui comprend la liste des activités, ainsi que celle des voyages organisés par les clubs qui les

intéressent. La proposition est étudiée et approuvée par le Bureau des Activités conjointement avec la direction.

La situation géographique de l'IC permet aux élèves de visiter plusieurs sites historiques et de participer à un grand nombre d'événements culturels.

Pour consolider la culture générale de ses élèves, l'IC organise des sorties dans plusieurs régions libanaises et ceci en collaboration avec le département des sciences sociales, le département des activités artistiques et celui des cours optionnels.

E. PROGRAMME DU SERVICE COMMUNAUTAIRE

Le programme de service communautaire vise à créer le sens de la responsabilité, encourager la créativité, promouvoir une attitude citoyenne, développer le sens de l'équité sociale chez les élèves ainsi que les exposer aux différents établissements et organisations non gouvernementales au Liban et ceci par l'action et les activités bénévoles. Les thèmes du programme incluent l'environnement, les personnes handicapées, les personnes défavorisées (enfants de rue, orphelins, juvéniles délinquants, réfugiés), les bibliothèques et l'éducation, la santé, et les campagnes de soutien.

Pour passer de classe tout élève doit avoir complète en 5th/2^{nde} 35 heures, et en 6th/1^{ère} 30 heures de service communautaire avant la fin du mois de mai. Les élèves en classes de terminale doivent offrir 20 heures de service communautaire et les compléter avant la fin de la première semaine du mois de mai. La note de service communautaire apparaît sur le bulletin scolaire. Cette note reflète non seulement les activités de service communautaire accomplies mais aussi une réflexion sur ces activités. Les élèves présentent en fin d'années à leur encadreur un dossier électronique décrivant l'entité des actions accomplies. Les élèves sont encouragés à aller au-delà du programme exigé.

F. CAFETERIA

Le Collège dispose d'une cafétéria offrant des sandwichs et des snacks préparés dans les meilleures conditions d'hygiène et vendus à des prix raisonnables.

G. CASIERS

Les élèves peuvent louer des casiers auprès du responsable des locaux et ils en sont responsables.

H. SERVICES DE SANTÉ

Pour bénéficier des services médicaux appropriés en cas d'urgence les élèves doivent remplir un formulaire disponible au Secrétariat de l'École Secondaire. Ils ont aussi la possibilité de consulter sur rendez-vous le médecin de l'établissement et de passer à l'infirmerie à tout moment de la journée.

En cas de maladie grave, ceux-ci sont référés à leur médecin de famille.

Si un accident grave a lieu dans l'établissement ou durant une sortie ou activité organisée par l'établissement, les élèves doivent immédiatement aviser le secrétariat de l'école secondaire afin que celui-ci se réfère à la police d'assurance.

L'infirmerie est ouverte du lundi au vendredi, entre 7h30 et 15h30.

I. AIDE FINANCIÈRE

Pour accorder une aide financière à un élève, l'International College tient compte de sa performance académique, son comportement et sa condition financière.

La Direction œuvre constamment à collecter et augmenter ses fonds destinés à l'aide financière et considère que ceci est un aspect fondamental de son programme d'action.

Les nombreuses bourses que l'IC accorde à ses élèves proviennent de la générosité des anciens et des amis de l'IC, de celle des parents ou de compagnies privées.

Les demandes d'Aide Financières sont disponibles au secrétariat du Secondaire.

V- Droits et responsabilités des étudiants, des parents et des salariés

Code d'honneur de l'élève

L'International College cherche à instaurer un environnement fondé sur le respect, l'honnêteté, la responsabilité et la confiance. L'école encourage les élèves à être fiers d'eux-mêmes, de leurs talents, de leurs aptitudes, de leur école, de leurs enseignants et de leurs camarades de classe.

Les points suivants représentent ce qui est escompté en matière de conduite de chaque élève de l'IC.

L'honnêteté

- S'engager à être sincère dans ses paroles et ses actions.
- S'engager à être honnête et intègre dans la vie académique.

Le respect

- S'engager à comprendre les autres et à respecter leurs opinions et leurs valeurs.
- S'engager pour un comportement respectueux, en toute circonstance.
- Arriver à tous les cours à temps, contribuer de manière positive aux discussions, respecter les délais académiques et explorer au mieux ses capacités.
- Adhérer aux procédures et aux règles de l'école et de la classe.

Responsabilité

- Assumer les effets de son travail, de ses paroles et de ses actes.
- Avoir le courage de faire ce que l'on perçoit comme « juste » en prenant des mesures contre les actes répréhensibles, quelle que soit la pression exercée par les pairs.
- Assumer la responsabilité de ses choix.

Compassion

- Etre bienveillant et généreux, exprimer sa volonté d'être serviable envers ceux qui en ont besoin.
- Exprimer de l'empathie pour les sentiments et les émotions des autres.

Code de conduite des parents

L'International College reconnaît l'importance d'une relation de soutien mutuel entre l'école et les parents.

L'éducation d'un enfant est renforcée lorsque l'école et les parents s'engagent dans une véritable collaboration, à travers une communication continue et un respect mutuel, et lorsque les rôles, les responsabilités et les attentes sont clairement définis. L'école se réserve le droit d'inscrire les élèves et les familles qui adhèrent pleinement aux principes, à la mission, à la vision et aux procédures adoptés par l'école, parmi lesquels figurent le respect de la diversité, des différences individuelles et de la laïcité. Il est également attendu des parents qu'ils expriment, de manière positive et constructive, toute préoccupation éventuelle, en évitant les critiques ou les actions publiques préjudiciables à l'école ou à ses employés. L'addenda joint à ce code de conduite clarifie davantage les attentes visant à assurer un milieu éducatif organisé, respectueux et sécurisé.

Addenda au code de conduite des parents

Les éléments mentionnés dans cet addenda sont représentatifs de ce qui est escompté des parents, même s'ils ne recouvrent pas la totalité de ce qui est attendu.

-Reconnaître que l'éducation de chaque enfant est la responsabilité conjointe des parents, des élèves, du corps enseignant et de la communauté scolaire.

-Accepter que les parents et l'école travaillent ensemble pour l'intérêt de l'enfant.

-Traiter le corps enseignant, le personnel de sécurité et tout autre employé de l'International College de manière professionnelle et respectueuse.

-Encourager les élèves à adopter une attitude et un langage toujours dignes et respectueux à l'école ou lors d'activités sponsorisées par l'école.

-S'abstenir de commérages dommageables ou de critiques non fondées qui dénigreraient la réputation de l'école ou de ses employés sur les réseaux sociaux, notamment WhatsApp, Facebook, Twitter.

-S'abstenir d'utiliser les réseaux sociaux pour alimenter un malaise ou pour faire la critique des employés de l'école, des autres parents, des élèves, des programmes ou des services scolaires.

-Chercher à clarifier la version des événements d'un enfant avec le point de vue de l'école afin d'éviter tout malentendu et pour pouvoir aboutir à une solution efficace à tout conflit.

-Communiquer directement avec l'école lorsque vous avez une question ou en cas de besoin de clarifier un problème scolaire, plutôt que de vous fier à l'interprétation de parents ou d'autres sources scolaires non officielles.

-S'assurer que vos enfants vont à l'école régulièrement, qu'ils arrivent à temps et qu'ils repartent à temps.

-Ne pas menacer un élève, un membre du corps enseignant ou du personnel de l'établissement, ne pas s'adresser à eux d'une manière abusive ou intimidante.

-Accepter d'exécuter toute demande raisonnable de la part d'un employé de l'école dans l'exercice de ses fonctions.

Toute personne qui ne respecterait pas les directives présentées ci-dessus pourrait être invitée à quitter les locaux de l'école. Dans certains cas, l'accès à l'école pourrait lui être interdit.

Code de conduite des Salariés

(French translation is underway)

The College strives to promote the highest standards of conduct and integrity. The Code of Conduct describes the professional expectations of College Employees that are consistent with the College's mission statement and ethical values which promote integrity and respect for individual difference, cultural diversity, and secularism. College Employees may refer to their direct supervisor or to HR for consultation and assistance.

Observance of Lebanese Laws and IC Policies

College Employees shall observe and comply with Lebanese laws and regulations and shall not do any act which may violate, in any respect, any laws and/or regulations in Lebanon. In addition, College Employees shall abide by the policies of IC.

Professional Expectations

College Employees are expected to follow general rules and guidelines during their employment, and must:

- Treat everyone with respect, patience, integrity, courtesy, dignity and consideration.
- Use positive reinforcement rather than criticism, inappropriate competition, or comparison when working with students.
- Maintain appropriate physical boundaries at all times.
- Cooperate fully and report to a school counselor any kind of abuse of students.
- Report to the relevant Director and Counselor should a student make inappropriate advances.
- Not have inappropriate physical or emotional interaction with students that can be perceived as abusive.
- Conduct all electronic communication with students and parents through official IC electronic communication accounts.
- Not be connected or linked to students through personal electronic or personal social media accounts such as WhatsApp, SnapChat, Instagram, Facebook, Twitter, personal email or similar forms of electronic or social media.
- Only use language that is contextually appropriate and culturally sensitive.
- Adhere to IC policies regarding the nonuse of tobacco or alcohol products on campus or at school sponsored activities where students are present.
- Not access, download or view inappropriate content or videos on school equipment or on IC premises.
- Not possess or be under the influence of illegal substances at any time.
- Ensure privacy of students' personal information except in appropriate school related circumstances, such as meetings with counselors, concerned parents or school Directors.

Non Secular or Partisan Political Activities

International College is a secular non-political institution. As such, while on campus or at College-sponsored events, IC Employees are required not to engage in any religious or partisan political activity and to avoid endorsing or opposing religious or political parties.

Conflict of Interest

A Conflict of Interest is a situation in which a faculty or staff member has a perceived, potential, or actual personal interest or benefit which may compromise their obligations to the College. Faculty and staff members shall avoid all situations in which their personal interests conflict or could be construed as being in conflict, with those of the college.

Confidentiality of information

Faculty and staff shall treat all information acquired in the course of their employment as strictly confidential. All knowledge, information, and data shall not be disclosed to others or used for their own benefit or to the detriment of IC, either during or after termination of employment with the College. All literature, reports, records, files, documents and any other property belonging to IC, and which may be in their use, custody or charge, shall be and remain the property of IC and shall immediately be returned to IC upon termination of employment.

Employee Dress Code

It is expected that IC Employees will dress in a professional manner and in accordance with the College's dress code. Good judgment will prevail when selecting the mode of attire for field trips and other College-related activities.

A few examples of what would be regarded as inappropriate attire for the workplace:

- Immodest necklines, torn jeans, crop tops
- Clothes made of see-through materials
- Shorts, spaghetti straps
- Tight and short dresses and skirts
- Beach slippers and flip flops

Drug-Free Workplace

International College is committed to maintain a workplace free from the unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances. Unlawful manufacture, use, dispensing, possession, or distribution of controlled substances by College employees in the workplace is prohibited under College policy.

Smoke-Free Campus

IC is a smoke-free workplace where smoking is prohibited. College Employees shall not smoke in either enclosed or outdoor areas on the IC campus.

Harassment and Bullying

The College does not tolerate bullying or harassment and will take strict disciplinary measures to ensure a safe environment for all of its students and school personnel. All members of the school community are committed to ensuring a safe and supportive environment that fosters learning based on the core values of integrity, compassion, respect for individual differences, and cooperation.

Bullying and harassment are acts of aggression with the intent to cause embarrassment, pain or discomfort to another. Bullying usually involves an abuse or an imbalance of power. Individuals or groups may be involved.

Bullying and harassment can take many forms, all of which will cause distress and are the most common form of violence experienced by young people. Examples of bullying and harassment include:

- Disrespectful Behavior: Actions that are rude, unpleasant, inappropriate and unprofessional. Behavior that causes hurt feelings and distress and disturbs or offends others.
- Physical: hitting, pushing, tripping, spitting on others.
- Verbal: teasing using offensive names, ridiculing, spreading rumors. (Oral and written on electronic sites such as Facebook).
- Non-verbal: writing offensive notes or graffiti about others, rude gestures or abuse of the honor of a person through the use of Internet or SMS messaging.
- Extortion: threatening to take someone's possessions, food or money.
- Property: stealing, hiding, damaging or destroying property.
- Gendered Bullying: bullying based on gender or the enforcement of gender-role expectations.
- Sectarian Bullying: bullying based on religion or sect.
- Sexual Harassment: Unwelcomed sexual advances, requests for sexual favors, or other favors, or other verbal, non-verbal, or physical conduct of a sexual nature.

Technology Use by Employees

The College will assign an IC e-mail address to appropriate employee. IC discourages the use of this email for personal mail as the main purpose of the account is for College business. As such, email addresses will be published within the College and the College community in order to enhance communication with all groups.

In the case of Employees who discontinue employment from the College, their IC email address will remain active for a period of 90 days after their last day of work or until September 1st whichever comes first.

The College makes every effort to provide the best available technology to its Employees. The College has installed at substantial expense equipment such as computers, Internet access, and e-mail. This policy sets forth policies on the proper use of the computer, Internet access, and e-mail systems.

The College property, including computers, e-mail, and Internet should only be used for conducting IC business. Although IC provides certain codes to restrict access to protect these systems against unauthorized access, Employees should understand that these systems are intended for business use, and, as such, all computer information, and e-mail messages are considered IC records. No electronic communication or other data or information created, sent, received, or stored on any of IC systems is to be considered the personal, confidential, or private messages or information of any employee, regardless of its content. IC reserves the right to access, intercept, monitor, review, record, store, delete, and disclose any communications and other information created, sent, received, or stored in IC's systems.

The use of IC e-mail and the Internet is prohibited for the following:

- Soliciting for commercial ventures, religious or political causes, outside organizations, or other non-job related solicitations

- Creating or sending any offensive or disruptive messages. The use of the College systems is subject to IC's Harassment Policy.
- Sending or receiving copyrighted materials, proprietary financial information, or similar materials without prior authorization.
- Downloading software not approved by IC's technology department.
- Accessing or using confidential or personal information without authorization.
- Accessing or downloading inappropriate websites, such as pornography or gambling.
- Spending inappropriate amounts of IC time using the Internet or e-mail that are non-job related or interfere with job duties.
- Obtaining personal financial gain.
- Fraud and conflict of interest.
- Any employee who violates this policy or uses the electronic communication systems for improper purposes may be subject to discipline, up to and including termination.

Gifts

Faculty and staff shall not accept or solicit any gifts or benefits for themselves that might be interpreted as an attempt to compromise or influence them in carrying out their duties. Gifts of symbolic value from students may be accepted.

Any action inconsistent with the above may result in disciplinary action up to and including termination of appointment at the International College.

(French translation is underway)



Nous reconnaissons avoir reçu le règlement intérieur 2018-2019.

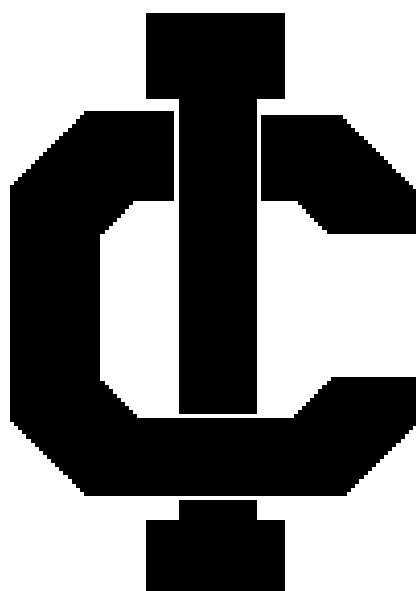
Nom de l'élève

Signature

Nom du parent/ gardien

Signature

Date



International College
Boîte postale: 113-5373 Hamra
Code postal: 1107-2020
Beyrouth, Liban.
